

# Mer

de letzebuenger

# Mer

CHAMBRE DE COMMERCE



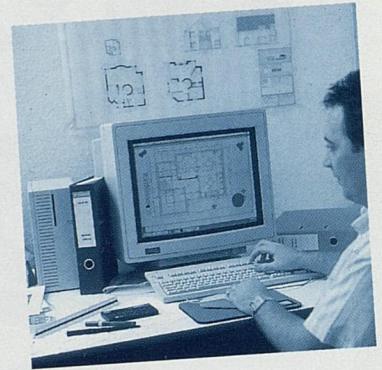
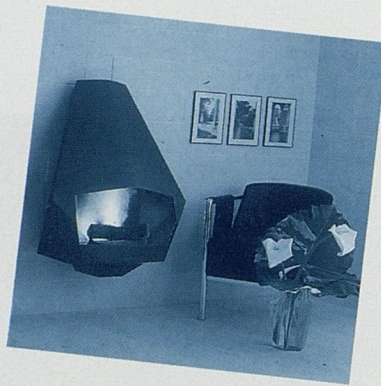
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# 3 • 93

- 
- **EG Binnenmarkt: die Kehrseite der Medaille**
  - **Promotion et assistance technique aux PME - Exercice 92**



# La maison dans tous ses états



Imaginons que vous ayez une maison en tête. Alors, le meilleur moyen de la voir se réaliser, est de venir nous voir. D'après vos idées, notre bureau d'études se chargera d'en réaliser les plans. Et de les visualiser sur ordinateur. Afin de vous donner rapidement une idée précise de votre future demeure.

SELECT  
la maison  
**SC**  
COMMERCE

Select-Commerce: le rêve à votre portée

Select-Commerce S.A. • 31, rue Victor Hugo • BP 294 • L-4003 Esch-sur-Alzette • Tél 53 01 28 • Fax 53 01 17



# EG Binnenmarkt: Die Kehrseite der Medaille

Die Wirtschaft in der Europäischen Gemeinschaft ist zur Zeit angeschlagen und Zeichen eines Umschwungs sind kaum zu erkennen. Im Januar herrschten bei den Unternehmen, vornehmlich im Industriebereich sowie bei den Verbrauchern Pessimismus vor. Die Investitionsbereitschaft sank weiter und die Kapazitätsauslastung der Wirtschaft näherte sich dem Rekordtief von 1983. Zu diesem Schluß kommt die EG-Kommission in ihrem monatlichen Konjunkturbericht, der unlängst in Brüssel veröffentlicht wurde.

Parallel zu dieser schlechten gesamtwirtschaftlichen Entwicklung innerhalb der EG häufen sich derweil die Beschwerden Luxemburger Unternehmen über die umsatzsteuerliche sowie statistische Abwicklung des Waren- und Dienstleistungsverkehrs im EG-Binnenmarkt.

Neben der vertrackten und aufwendigen Handhabung mehren sich Unsicherheiten bei der steuerlichen Beurteilung ganz konkreter Sachverhalte. Die Kenntnis des im Schnelldurchgang abgeänderten luxemburgischen Mehrwertsteuerrechts allein reicht nicht aus, den immer wieder auftauchenden Unklarheiten Abhilfe zu schaffen. Die Schwierigkeiten durch die unterschiedliche nationale Umsetzung und Auslegung des EG-Gemeinschaftsrechts sind vorprogrammiert. Das seit Jahren heraufbeschworene Europa ohne Grenzen hat seit dem viel gepriesenen aber nur teilweise realisierten Wegfall der innergemeinschaftlichen Schlagbäume am vergangenen 1. Januar neue bürokratische Hürden aufgestellt und diese direkt in die Betriebe verlegt.

Angesichts wachsender wirtschaftlicher Probleme im In- und Ausland ist es aus betriebswirtschaftlicher Sicht schlicht unsinnig, ja verheerend die bereits zahlreichen von der konjunkturellen Talfahrt betroffenen Unternehmen, die sich gerade jetzt mit großem Einsatz ihren eigentlichen Aufgaben widmen müssen, einer zeitraubenden also kostentreibenden Papierflut auszusetzen.

Augenblicklich ist insbesondere die statistische Erfassung der von den Unternehmen innerhalb und außerhalb der EG getätigten Lieferungen mittels des von der EG-Kommission ausgearbeiteten gemeinschaftlichen Datenerfassungswerks "Intrastat" der Wirtschaft ein Dorn im Auge.

Es kommt noch hinzu, daß im innergemeinschaftlichen Handel manchmal besonders gewiefte ausländische Liefere-

ranten, die durch den Wegfall der Grenzkontrollen eingesparten Kosten als neue betriebsinterne Kosten zu abenteuerlichen Pauschalbeträgen verrechnen. Der Checchini-Bericht, Ausgangspunkt des EG-Weißbuchs zum Binnenmarkt, hat diese allzu offensichtliche Reaktion nicht in Rechnung gestellt als die Vorteile der wegfallenden Kosten der Grenzkontrollen summiert wurden.

Daneben beklagen eine Reihe von Unternehmen auch, daß bei Postlieferungen von Waren aus Drittländern neuerdings hohe Zollbearbeitungsgebühren bezahlt werden und dabei die Lieferfristen erheblich länger sind als vor dem 1. Januar 1993. Manche dieser Betriebe konnten die Zollarbeiten früher selbst ausführen was jetzt bei Postlieferungen nicht mehr möglich ist.

In diesem Zusammenhang forderten verschiedene luxemburgische Berufsorganisationen von der Regierung sich innerhalb kürzester Zeit für eine merkliche Vereinfachung dieser Erfassungsprozedur einzusetzen.

Die Hauptanliegen liefen darauf hinaus die verschiedenen Umsatzschwellen, die eine Intrastat-Deklaration erforderlich machen, auf einen einzigen Umsatzwert von 20 Mio. zu reduzieren, um auf diese Weise kleine und mittlere Betriebe zu entlasten.

Zweitens haben die Berufsverbände die Regierung ersucht die Zollnomenklatur zu vereinfachen und die Anzahl der in der Deklaration aufzuzeichnenden Informationen auf Angaben über Erwerbstand, Rechnungsbetrag des erworbenen Gutes, Gewicht des Gutes und Identifikationsnummer des Käufers resp. des Verkäufers zu beschränken.

Diese durchaus berechtigten Forderungen fanden zwar einen gewissen Anklang bei den zuständigen Stellen, sie wurden dennoch nicht vollends erfüllt. In einer in dieser Ausgabe des Merkur veröffentlichten Pressemitteilung (siehe Seite 31.) erklärt das statistische Amt, Statec, angesichts des allzu hohen administrativen Aufwands für zahlreiche Betriebe, sich bereit die für die statistische Meldung in Betracht zu ziehenden Umsatzsätze von bislang 1.5 Mio. Franken auf 4.2 Mio. Franken anzuheben. Der für vereinfachte Meldungen geltende Umsatz von 4.5 Mio. Franken wird auf 10 Mio. Franken angehoben.

Was jedoch die anderen o.g. Forderungen betrifft, so wird auf die diesbezügliche bindende EG-Verordnung verwiesen und sich dazu bereit erklärt in Brüssel diese Anliegen darzulegen.

Diese erste Reaktion von seiten der Behörden ist sicherlich begrüßenswert aber ihr müsstet noch zusätzliche Schritte folgen.

4

Promotion et assistance technique aux PME

12

Tableau récapitulatif des charges sociales

15

Projets de lois et de règlements

20

Commerce Extérieur

25

Formation

31

Communiqués

Editeur: Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi

Adresse postale

L-2981 Luxembourg

Tél: 43 58 53

Fax: 43 83 26

Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 13.700 exemplaires

Reproduction autorisée

avec mention de la source.

Photo couverture: Studio Vis-à-Vis

Mise en page: Lineheart s.à r.l.

Impression: Imprimerie Hengen s.à r.l.



Chambre de Commerce

# Service de Promotion et d'Assistance aux PME commerciales et hôtelières

Exercice 1992

## Introduction

Dans le secteur socio-professionnel traditionnellement circonscrit par le concept de "classes moyennes", la Chambre de Commerce, institution à représentation plurisectorielle, entretient depuis des décennies un département d'assistance et de promotion qu'elle ne cesse de développer, malgré une relative parcimonie des aides publiques, dans l'intérêt de ses quelque 8.500 ressortissants du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres activités diverses. Le champ d'activité du département, extrêmement varié, couvre l'ensemble de la formation continue des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs, la formation professionnelle accélérée, les services de conseils en gestion commerciale et financière, en matière d'investissement, de marketing, d'étude et d'expertise, l'assistance pour la solution de problèmes d'ordre fiscal, juridique, économique, social ou administratif. Le département assume en outre la gestion de l'Euro Info Centre - Luxembourg à l'usage des PME comme source indispensable d'information et de communication au niveau communautaire. Il assure enfin le fonctionnement des deux mutualités de cautionnement et d'assistance au commerce dans son ensemble. Il se conçoit, toutefois, qu'en raison d'un subside gouvernemental globalement beaucoup plus modeste que celui, amplement justifié, dont bénéficie le secteur artisanal, les activités ci-dessus mentionnées ne peuvent que se dérouler dans un cadre beaucoup plus modeste.

## Service de l'assistance technique aux PME

L'objectif de ce service d'assistance technique aux PME est de pourvoir les entreprises ressortissant à la Chambre de Commerce d'informations utiles au bon déroulement de leur activité au sein du grand marché unique européen. Les informations comprennent une variété de consultations écrites ou verbales qui sont traitées tant individuellement que collectivement à l'intention soit des personnes, physiques ou morales, exploitant un commerce de gros ou de détail, un établissement de la branche hôtellerie-restauration-cafetiers, une entreprise de transports routiers, une

agence de voyage ou publicitaire, ou tout autre activité ayant un lien direct avec le commerce ou les services.

Ces consultations, fournies de façon gratuite, rentrent dans les divers domaines intéressant l'économie luxembourgeoise, c.-à-d. tant le domaine administratif qu'économique, juridique, fiscal ou encore social, et exigent de ce fait la disponibilité permanente d'un personnel qualifié.

Notons encore qu'étant en relation permanente avec d'autres services de la Chambre de Commerce, ainsi que différents ministères et administrations luxembourgeois, ou encore d'autres associations professionnelles représentatives des différentes branches du commerce et des services à l'échelon national, régional ou local, le service d'assistance technique aux PME est en mesure d'offrir aux entreprises intéressées une palette assez complète de renseignements de tout genre.

L'assistance technique aux PME ressortissant à la Chambre de Commerce se présente sous différents aspects:

- consultations verbales et écrites sur des questions administratives, juridiques, fiscales, économiques, financières et comptables; (environ 70 demandes en moyenne par mois)
- renseignements sur les conditions à remplir pour exercer une activité commerciale ou industrielle et remise aux intéressés des différentes fiches d'information concernant l'établissement d'entreprises nouvelles sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tout comme la mise à disposition des formulaires nécessaires aux différentes démarches administratives;
- consultations en matière de législation sur les sociétés et associations luxembourgeoises et envoi d'exemplaires de statuts-types; (160 demandes en moyenne par mois)
- informations des plus diverses sur le niveau des salaires au Luxembourg, sur la cote de l'indice des coûts de la vie, les conditions d'hygiène à observer dans les restaurants, le niveau de bruit admissible pour les tondeuses à gazon, etc. (30 demandes en moyenne par mois)
- informations et conseils portant sur la législation luxembourgeoise, le droit communautaire et la législation étrangère en matière de concurrence et de droit du travail; (100 demandes en moyenne par mois)
- consultations en matière de législation sur la place financière de Luxembourg;
- envoi sur demande de noms et des listes d'entreprises d'un secteur déterminé ou vendant un produit spécifique, ainsi que d'extraits du Mémorial relatifs à des sociétés déterminées; (environ 40 demandes par mois)
- délivrance, à destination des administrations étrangères, de certificats attestant l'établissement d'entreprises au Luxembourg, ressortissant à la Chambre de Commerce et désirant étendre leur activité à l'étranger;



- rôle de conseil et d'intermédiaire pour l'établissement et la présentation des demandes d'aides gouvernementales à l'investissement, ainsi que des demandes d'autorisations de faire le commerce; (15 à 20 demandes en moyenne par mois);
- entretien d'un contact permanent avec les services de la Commission;
- assistance tous azimuts dans les multiples domaines de l'appareil et de la réglementation communautaires par le service permanent d'un centre d'information européen (Euro-Info-Centre), servant également à la coopération, au rapprochement et à l'établissement de partenariats entre les entreprises luxembourgeoises et leurs homologues des autres Etats membres. (30 à 40 demandes en moyenne par mois).

### I. Promotion et assistance technique aux PME

Le tableau suivant expose le décompte prévisionnel pour l'exercice 1993 du service de la promotion et de l'assistance technique aux PME:

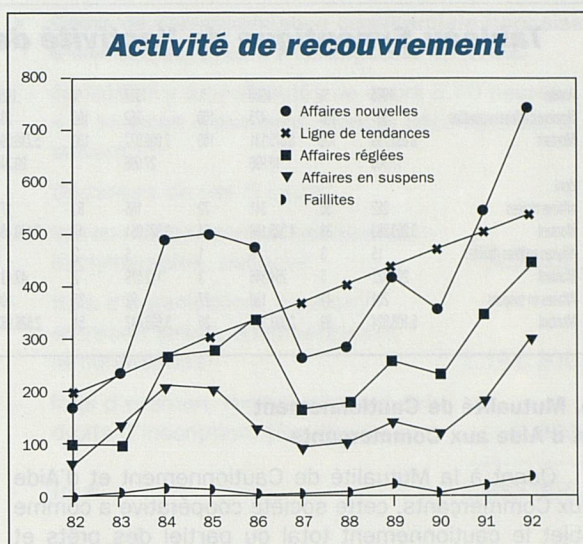
Centre de coût	Décompte prévisionnel 1993
Loyer et entretien locaux	394.000.-
Frais chauffage/éclairage	425.500.-
Fourniture de bureau (Timbres, téléphone, télécopieur)	233.000.-
Participation (50% dans l'élaboration du bulletin "Merkur")	2.250.000.-
Frais de personnel*	9.344.500.-
Total	12.647.000.-
Promotion et assistance	

\* selon le degré d'affectation

### II. Gestion des deux Mutualités du Commerce

#### a. Mutualité d'Assistance aux Commerçants, s.c.

Le travail majeur de la Mutualité d'Assistance aux Commerçants consiste principalement dans la gestion d'un service de recouvrement de créances au profit des membres, commerçants et hôteliers-restaureurs, de la coopérative.



L'accroissement substantiel des affaires nouvelles confiées au service de recouvrement s'explique à travers plusieurs facteurs, tels le tarif social pratiqué par rapport aux frais engagés par le service, le suivi régulier des affaires grâce à un support informatique performant, ou encore l'assistance sur mesure fournie par le service pour aider à la mobilisation des créances et au renforcement de la trésorerie des entreprises. L'augmentation de l'activité reflète cependant aussi la détérioration de la situation économique, traduite par ailleurs par l'accroissement du nombre des dossiers clos pour cause de faillite des débiteurs.

#### Nouveaux dossiers reçus en 1992:

739 affaires  
représentant un total de F 20.035.314.-  
dont ont été réglées en cours d'année  
441 affaires (59,7 %)  
d'une contre-valeur de F 10.418.812.-  
(52%) alors que  
36 affaires (4,8 %) ont dû être  
closes pour cause de faillite du débiteur,  
soit un total de F 1.352.327.-  
(6,7%)  
298 dossiers (40 %) restent en suspens  
pour une contre-valeur de F 9.616.502.-  
(48%)

Centre de coût	Décompte prévisionnel 1993
Mutualité d'Assistance	
Frais de Personnel (forfait)	193.000.-
Frais de Gestion (forfait)	116.500.-
Total	309.500.-



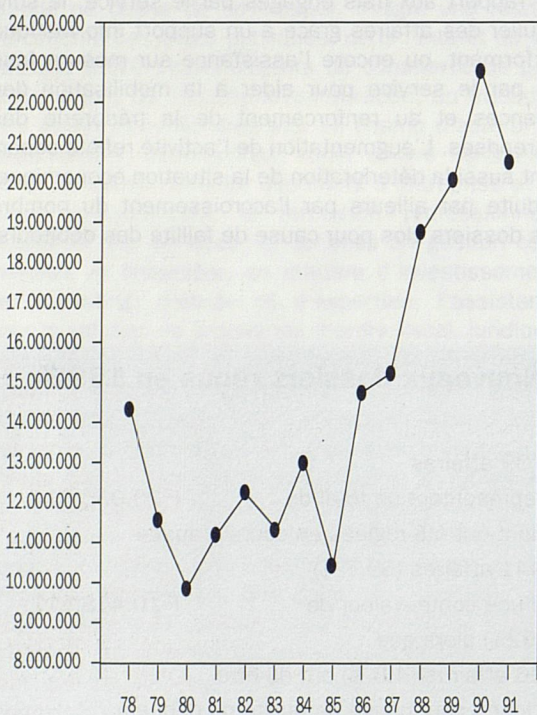
**Tableau Synoptique de l'activité de recouvrement, Exercices 1985-1992**

Année	1985	%	1986	%	1987	%	1988	%	1989	%	1990	%	1991	%	1992	%
Nombre d'affaires nouvelles	501	100	475	100	262	100	281	100	417	100	352	100	543	100	739	100
Montant	8.668.739	100	8.073.131	100	7.099.077	100	5.716.894	100	11.190.387	100	8.565.857	100	14.286.902	100	20.035.314	100
dont:																
affaires réglées:	282	56	341	72	165	63	177	63	256	61	229	65	343	63	441	60
Montant	3.269.293	38	4.925.158	61	3.323.051	47	3.140.480	55	5.904.275	53	4.100.029	48	6.451.425	45	10.418.812	52
Affaires arrêtées (faillite)	15	3	4	1	5	2	4	1	22	5	6	2	20	4	36	5
Montant	290.922	3	254.846	3	172.579	2	49.431	1	505.742	5	83.831	1	1.590.392	11	1.352.327	7
Affaires en suspens	204	41	130	27	92	35	100	36	139	33	117	33	180	33	298	40
Montant	5.108.524	59	2.893.127	36	3.603.447	51	2.526.983	44	4.780.370	43	4.381.997	51	6.245.085	44	9.616.502	48

**b. Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants**

Quant à la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, cette société coopérative a comme objet le cautionnement total ou partiel des prêts et crédits de ses membres pour le financement de leurs investissements destinés à des fins professionnelles.

**Cautionnements en cours**



Le fonctionnement régulier de l'activité de cautionnement implique une procédure administrative complexe qui passe par les étapes suivantes:

- obtention des renseignements sur l'identité du requérant, sa renommée et ses références professionnelles;
- élaboration d'une analyse de viabilité économique et financière du projet;
- préparation d'une note explicative détaillée à l'intention du comité directeur, seule instance compétente pour décider de l'octroi d'un cautionnement;

- préparation et signature des actes sous seing privé et authentiques qui consignent les engagements pris par les parties en présence, la Mutualité, l'institut de crédit et le ou les cautionnés.

Hormis l'examen de demandes de cautionnement, la Mutualité prête assistance et conseil à des personnes désireuses de s'établir, dont notamment de futurs commerçants ayant suivi ou suivant les cours de formation accélérée, organisés par la Chambre de Commerce. Elle conseille également les hôteliers-restaureurs confrontés au problème du financement et de la planification de leurs investissements dans l'intérêt de l'extension et/ou de la modernisation de leur entreprise. Dans ce contexte, elle informe les investisseurs sur les aides publiques pouvant être obtenues sous forme de subventions en capital, de bonifications d'intérêt, de crédits d'équipement, de bonifications fiscales et de subsides au titre du plan quinquennal touristique.

En matière de cautionnement, la Mutualité du Commerce se voit très souvent confrontée à des demandes de firmes en détresse (genre "canard boiteux"), de débiteurs du fisc ou des administrations, ou de requérants désireux de fonder ou de reprendre une entreprise à leur compte mais qui ne disposent, pour la réalisation de leur projet, ni d'une partie de fonds propres, ni de sûretés réelles à offrir comme couverture du cautionnement sollicité.

Ce n'est certainement pas en exigeant des sûretés identiques à celles demandées par les instituts de crédit qu'une mutualité de cautionnement suffira à la mission voulue par les auteurs de la loi-cadre des classes moyennes du 29 juillet 1968. La Mutualité du Commerce a depuis toujours observé cette règle de conduite pour n'intervenir que dans les cas où les possibilités de couverture de 1er rang de l'investisseur étaient épuisées. Ce n'est qu'à ce moment qu'elle consent, après examen du dossier, à apporter une garantie complémentaire contre cession d'une sûreté de rang inférieur. A aucune occasion, estimant une intervention de sa part dans de tels cas comme superfétatoire, elle ne s'immisce comme premier garant dans des affaires où l'investisseur peut suffire de lui-même aux exigences de son banquier.

Dans ces conditions, et la Mutualité du Commerce en fait couramment l'expérience, bon nombre de projets, mais aussi des investissements de maintien ou d'expansion, sont voués à l'échec dès le départ et les bonnes initiatives s'estompent ou se perdent.



Aussi, la sauvegarde d'un tissu indispensable de PME traditionnelles et familiales ne pourra dorénavant se concevoir sans la mise en oeuvre d'une politique de facilitation d'accès au crédit, avec la création de nouvelles sources de garantie et un allongement des délais de remboursement, voire un rapprochement de ces délais et des périodes d'amortissement. Il faudra que dans le cadre de cette politique, les mutualités de cautionnement puissent jouer véritablement leur rôle d'assistance au financement des PME, en ce sens qu'elles doivent être autorisées et, en conséquence, être dotées des moyens nécessaires pour intervenir au besoin en tant que caution sur la base des seules garanties personnelles, en l'occurrence de la renommée et de la qualification professionnelles des demandeurs.

Centre de coût Mutualité de Cautionnement	Décompte prévisionnel 1993
Frais de Personnel (forfait)	178.500.-
Frais de Gestion (forfait)	118.000.-
Total	296.500.-

### III. Formation continue et formation professionnelle accélérée

Depuis un bon nombre d'années, la Chambre de Commerce, et avec elle le service de la promotion et de l'assistance technique aux PME, est active dans le secteur de la formation continue et de la formation professionnelle accélérée. Le vaste programme éducatif est principalement orienté en faveur de la formation continue des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs. Il comporte plusieurs cycles de cours du soir, et un ensemble de séminaires et de conférences. En outre, le programme inclut des cours de formation accélérée pour l'accès à différentes professions commerciales (débits de boissons, commerçants, transporteurs).

Les dépenses prévisionnelles à encourir en 1993 pour l'organisation des cours et examens, la mise au point de la documentation des cours, les frais de secrétariat du service ad hoc peuvent à ce jour être estimés comme suit:

#### 1. Cours du Soir:

##### (année scolaire 1992/93)

##### • Cours de comptabilité commerciale (cycle d'étude de trois années)

Inscriptions en 1992:

1ère année:	149
2ème année:	83
3ème année:	80

##### • Cours récapitulatifs de langue française et de langue anglaise (cycle d'une année)

Inscriptions en 1992:

Français:	71
Anglais:	65

##### • Cours de correspondance commerciale française d'une année, avec 27 inscriptions en 1992.

Au total, il y a neuf unités de cours à 40 heures + 4 séances d'examens, dont le décompte est le suivant:

Dépenses de ces 3 cours:

- travaux préparatoires, secrétariat/dactylographie, publicité	302.500.-
- frais d'organisation, location/entretien salles, documentation, rémunérations	1.161.200.-
- frais d'examen, remboursement des droits d'inscription, prix, divers	219.800.-
- Total	1.683.500.-
- Recettes: (Droits d'inscription)	885.000.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	<b>798.500.-</b>

##### • Cours de fiscalité directe et indirecte comportant un cycle de deux années auxquels se sont inscrites: (organisation commune avec la Société de Comptabilité)

1ère année:	175 personnes
2ème année:	75 personnes

Au total 3 sessions à 65 heures + 1 séance d'examens:

- quote-part (50%) des frais d'organisation selon décompte de la société de Comptabilité du G.D. de Luxembourg	104.600.-
- remise diplômes, salle, divers:	21.700.-
	<b>126.300.-</b>

##### • Cours de comptabilité commerciale informatisée d'une durée de 80 heures pour lequel 18 personnes se sont inscrites.

Dépenses:

- travaux préparatoires, secrétariat/dactylographie, logiciels, publicité	89.500.-
- frais d'organisation, location/rémunérations, documentation,	524.300.-
- frais d'examen, divers	8.740.-
- Total	622.540.-
- Recettes: (Droits d'inscription)	120.500.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	<b>502.040.-</b>



- **Cours d'économie élémentaire, avec une session de 60 heures et une séance d'examens, cours auquel se sont inscrites 23 personnes.**

Dépenses:	
- travaux préparatoires, secrétariat/ dactylographie, élaboration documentation, publicité	100.300.-
- frais d'organisation, location/ rémunérations, documentation,	244.100.-
- frais d'examen, divers	8.740.-
<hr/>	
- Total	353.140.-
- Recettes: (Droits d'inscription)	123.500.-
<hr/>	
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	<b>229.640.-</b>
<hr/>	
Sous-Total (1)	<b>1.656.480.-</b>

## 2. Séminaires et Conférences

Au cours de l'année 1992, le nombre de séminaires et de conférences organisés par le service de la formation s'est chiffré à 45 manifestations auxquelles se sont inscrites 773 personnes. Prévisions pour 1993: 48 séminaires et conférences avec 725 inscriptions prévisibles,

Dépenses:	
- Honoraires des experts et conférenciers et frais d'organisation:	4.115.300.-
- Gestion et secrétariat:	2.838.700.-
- Divers:	178.100.-
<hr/>	
- Total	7.132.100.-
- Recettes: Droits d'inscription	2.125.000.-
<hr/>	
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	5.007.100.-
<hr/>	
Sous-Total (2) (Séminaires et conférences)	<b>5.007.100.-</b>

## 3. Cours de formation accélérée pour l'accès à la profession

- **Cours de formation professionnelle pour transporteurs comportant un cycle de 115 heures, 5 séances d'examens partiels et 2 séances d'épreuves d'ajournement. Le nombre de personnes inscrites se monte à 38 dont 34 ont effectivement participé et réglé leur cotisation.**

Décompte:	
- Dépenses:	960.000.-
- Recettes: (Droits d'inscription)	241.000.-
<hr/>	
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	<b>719.000.-</b>
<hr/>	
Manquant remboursé normalement à charge des subsides budgétaires	41.001

- **Cours de formation pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non-alcooliques comportant 3 cycles bilingues à 52 heures, 3 séances d'examen et d'ajournement et 1 épreuve extraordinaire. Le nombre d'inscrits à ce cours se chiffre à 426 participants dont 407 ont réglé leur droit d'inscription.**

Décompte:	
- Dépenses:	2.094.000.-
- Recettes: (Droits d'inscription)	1.525.000.-
<hr/>	
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	<b>569.000.-</b>
<hr/>	
Reliquat compensé normalement par le crédit budgétaire	41.001.

- **Cours de formation pour commerçants (gros et détail) comprenant 2 cycles bilingues de 103 heures, 5 séances d'examens partiels, 3 séances d'épreuves d'ajournement et 2 sessions d'épreuves orales en mercéologie. Pour la partie théorique du cours se sont inscrits 275 candidats, alors que le nombre d'inscrits pour la partie pratique s'est élevé à 336 personnes dont seulement 315 ont réglé leur cotisation.**

Décompte:	
- Dépenses:	4.017.000.-
- Recettes: (Droits d'inscription)	2.503.000.-
<hr/>	
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	<b>1.514.000.-</b>
<hr/>	
Solde normalement couvert par subside budgétaire	41.001.-

Sous-Total (3) (Formation accélérée)	<b>2.802.000.-</b>
<hr/>	
Total des dépenses prévues: (formations continue et accélérée)	<b>F 9.465.580.-</b>



# CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.  
Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.  
Contactez-nous! Creditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.



## CREDITLEASE



*Société de Location et de Leasing*

Société Anonyme

50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.



## **La Chambre de Commerce est à votre service:**

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

# LISTES INTRASTAT 1993

Avez-vous besoin d'un outil performant pour réaliser vos listes INTRASTAT qui devront être imprimées mensuellement à partir du 1.1.1993?

Nous avons développé le logiciel **LIS-DFG+** qui vous permet de les créer **rapidement**.

Les utilisateurs du logiciel DFG+ (Diminution de vos frais de gestion) bénéficieront d'une intégration automatique dans leur gestion interne!



### **COUPON RÉPONSE**

Oui, je suis intéressé par LIS-DFG+, le logiciel qui me permet de créer facilement les listes mensuelles INTRASTAT. Veuillez m'envoyer une documentation.

Type de société: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

*Pour de plus amples informations veuillez envoyer le coupon réponse ci-joint. Nous vous contacterons le plus vite possible.*

## **SINUS s.à r.l. *l'informatique à VOTRE mesure***

304, route de Thionville – L-5884 HESPERANGE – Tél. 40 40 05 – Fax 40 40 10



**COMPTE RECAPITULATIF**

	mio F	mio F
+ Subsidés budgétaires du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme 1993 (articles 41.000, par. 2), 41.001 et 52.000)		11,825
- Promotion et assistance technique aux PME	12,647	
- Formation continue et formation accélérée		
Excédent de dépenses:		
• Cours du soir	1,656	
• Séminaires et conférences	5,007	
• Formations accélérées	2,802	
	22,112	11,825
- Manquant à charge de la trésorerie de la Chambre de Commerce = 44,77% des dépenses totales	-	10,287
	22,112	22,112

Il s'ensuit que le service de promotion et d'assistance que la Chambre de Commerce est en mesure d'offrir à ses quelques 8.500 PME commerciales et hôtelières, services qui sont financés à raison de 46,52% par la trésorerie globale (donc également par les autres secteurs ressortissant à la Chambre de Commerce), ne peuvent, dans les conditions données,

jamais atteindre ni l'ampleur, ni la représentativité, ni le volume, le rayonnement et le nombre des actions du service de promotion d'un autre secteur PME comparable, dès lors que celui-ci jouit d'un appui financier budgétaire total de plus de dix fois supérieur que justifie toutefois entièrement les structures mises sur pied grâce à cette aide.

## ON A TOUJOURS BESOIN D'UN PLUS PRECIS QUE SOI!



La précision, la perfection, une finition irréprochable et le respect du délai, tels sont les critères qui définissent une réalisation de qualité. Nous pensons, sans fausse modestie, pouvoir affirmer que l'Imprimerie Fr. Faber répond à ces exigences. Fondée en 1914, notre imprimerie

compte aujourd'hui parmi les plus importantes du Grand-Duché de Luxembourg. Son équipement ultra-moderne vous garantit une qualité optimale. Un échange d'expériences et de recherches sur une base internationale nous permet de maintenir notre entreprise à un niveau technique d'avant-garde.



**IMPRIMERIE FR. FABER  
MERSCH**

RUE DES PRES 7 - BP 88 - L-7501 MERSCH - TEL: 32 87 32-1 - ROUTE DE THIONVILLE 116 - L-2610 LUXEMBOURG



# Tableau récapitulatif des charges sociales

(situation au 1er février 1993, indice 497,09)

## 1. Taux de cotisation <sup>(1)</sup>

Branche d'assurance	Ouvriers			Employés			Indépendants
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	
Assurance pension	16,000%	8,000%	8,000%	16,000%	8,000%	8,000%	16,000%
Assurance maladie <sup>(2)</sup>	9,000% <sup>(3)</sup>	4,500%	4,500%	5,150% <sup>(4)</sup>	2,575%	2,575%	5,200% <sup>(5)</sup>
Allocations familiales	1,700%	1,700%	-	1,700%	1,700%	-	0,620%
Assurance accidents	entre 0,500 % et 6 %						0,500% - 6%

- (1) Applicables uniquement dans le cadre d'une "occupation principale".  
 (2) Préretraités: 5%, dont part patronale: 2,5%; part salariale: 2,5%.  
 (3) 9% dont 5% pour les prestations en nature et 4% pour les prestations en espèces.  
 (4) 5,15% dont 5% pour les prestations en nature et 0,15% pour les prestations en espèces.  
 (5) 5,2% dont 5% pour les prestations en nature et 0,20% pour les prestations en espèces.  
 (6) Assiette: revenu net provenant d'une activité indépendante, telle que visée par la législation fiscale (L.I.R. art. 10).

## 2. Minima et maxima cotisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	le salaire de référence qui est de 7.762 LUF à l'indice 100, soit à l'indice 497,09	
Assurance pension		
Allocations familiales	38.584 LUF pour les salariés de 18 ans 30.867 LUF pour les salariés de 17 ans 27.009 LUF pour les salariés de 16 ans 23.150 LUF pour les salariés de 15 ans	5 fois le salaire de référence c.-à-d. 192.921 LUF à l'indice 497,09
Assurance accidents	38.584 LUF à l'indice 497,09	

Le maximum annuel correspond à 12X le maximum mensuel c.-à-d.:

- pour l'assurance maladie  $(181.686 \times 1) + (192.921 \times 11) = 2.303.817 \text{LUF}$   
 pour l'assurance pension  $(181.686 \times 1) + (192.921 \times 11) = 2.303.817 \text{LUF}$   
 pour les allocations familiales  $(181.686 \times 1) + (192.921 \times 11) = 2.303.817 \text{LUF}$   
 pour l'assurance accidents  $(181.686 \times 1) + (192.921 \times 11) = 2.303.817 \text{LUF}$

## 3. Salaire social minimum

Travailleur n'ayant pas charge de famille (7.911 LUF indice 100) = 39.325 LUF

Travailleur ayant charge de famille (8.151 LUF indice 100) = 40.518 LUF



# Salaire social minimum à partir du 1er février 1993

En application des dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 497,09 à partir du 1er février 1993.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 497,09 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

## 1. Travailleurs sans charge de famille (7.911.- F indice 100)

Age	Salaire mensuel	Salaire horaire
à partir de 18 ans (100%)	39.325.- F	227,31.- F
à partir de 17 ans ( 80%)	31.460.- F	181,85.- F
à partir de 16 ans ( 70%)	27.527.- F	159,12.- F
à partir de 15 ans ( 60%)	23.595.- F	136,39.- F

## 2. Travailleurs ayant charge de famille (8.151.- F indice 100)

Age	Salaire mensuel	Salaire horaire
à partir de 18 ans (100%)	40.518.- F	234,21.- F
à partir de 17 ans ( 80%)	32.414.- F	187,37.- F
à partir de 16 ans ( 70%)	28.362.- F	163,95.- F
à partir de 15 ans ( 60%)	24.311.- F	140,52.- F

## Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum est fixé comme suit à partir du 1er février 1993:

- 47.189.- F par mois pour le travailleur n'ayant pas charge de famille;
- 48.620.- F par mois pour le travailleur ayant charge de famille.

### Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. Le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel. Sont à consi-

dérer comme certificats officiels les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministre de l'Education Nationale sur avis du Ministre du Travail. Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés.

2. Le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.
3. A défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années.
4. Lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique, acquise par l'exercice, durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

## Définition du travailleur ayant charge de famille

Pour l'application des dispositions régissant le salaire social minimum est considéré comme ayant charge de famille:

- le travailleur marié, pour autant que son conjoint n'exerce pas d'activité professionnelle, salariée ou non salariée;
- le travailleur célibataire, veuf ou divorcé, pour autant qu'il soit bénéficiaire d'une modération d'impôt au titre de l'article 123 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
- le travailleur marié dont le conjoint exerce une activité professionnelle, salariée ou non salariée, à condition qu'il soit bénéficiaire d'une modération d'impôt en raison de la charge de trois enfants au moins au titre de l'article 123 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

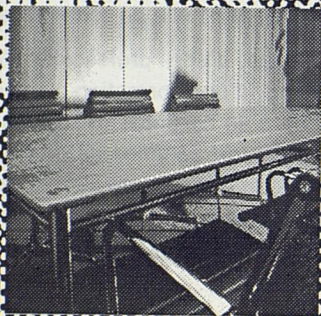
**En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.**

**Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 43 58 53  
Téléfax: 43 83 26  
Télex: 60 174 chcom lu**



# ARCHITECTURE D'INTERIEUR & DESIGN

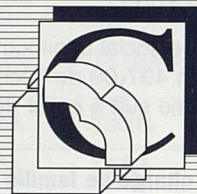
**VOS PROJETS  
MERITENT UN  
PROFESSIONNEL**



# EGGB

HORNUNG & ASSOCIES

43, BD PRINCE FELIX  
L - 1513 LUXEMBOURG  
TEL.: 43 50 44 - FAX: 43 50 79



**Benoy**  
CONSULTING

Conseil  
fiscal,  
social,  
économique  
et d'entreprise

Benoy CONSULTING  
13, rue Bertholet  
LUXEMBOURG L-1233  
tél.: 25 03 75  
fax: 45 57 54



# Projets de lois et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

## **Ministère de l'Aménagement du Territoire**

- Projet de loi portant révision de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire. (1564)

## **Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme**

- Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 9 de la loi du 3 octobre 1991 concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route. (1576)

## **Ministère de l'Economie**

- Projet de règlement grand-ducal portant création d'un Conseil National de la Propriété Industrielle en vertu de l'article 100 de la loi du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention. (1566)

## **Ministère de l'Education Nationale**

- Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la formation professionnelle continue, préparatoire au certificat d'aptitude technique et professionnelle (C.A.T.P.). (1578)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant l'article 10 du règlement grand-ducal du 29 novembre 1991 concernant l'organisation de formations sanctionnées par l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS). (1579)

## **Ministère de l'Energie**

- Projet de règlement grand-ducal portant adaptation au progrès technique du règlement grand-ducal du 13 août 1992 relatif au matériel électrique utilisable en atmosphère explosible des mines grisouteuses. (1571)

## **Ministère de l'Environnement**

- Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal modifié du 30 décembre 1985 portant adaptation au progrès technique des annexes faisant partie intégrante de la loi modifiée du 18 mai 1984 concernant la classification,

l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses. (1567)

- Projet de loi - relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (1574)

## **Ministère des Finances**

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 portant exécution de l'article 77, dernier alinéa de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (1562)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée. (1573)

## **Ministère de l'Intérieur**

- Projet de loi portant modification de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes. (1580)
- Projet de loi concernant l'institution d'un congé spécial dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie de secours et de sauvetage. Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'exécution dudit congé spécial. (1581)

## **Ministère de la Justice**

- Amendements au projet de loi réglementant le crédit à la consommation. (1577)

## **Ministère de la Santé**

- Projet de règlement grand-ducal relatif à des problèmes sanitaires en matière de production de mise sur le marché de produits à base de viandes et de certains produits d'origine animale. (1563)
- Avant-projet de règlement grand-ducal concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite. (1570)
- Avant-projet de règlement grand-ducal concernant les solvants d'extractions utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients. (1583)
- Projet de règlement grand-ducal relatif au transfert transfrontalier de déchets radioactifs. (1586)

## **Ministère de la Sécurité Sociale**

- Projet de règlement grand-ducal concernant les règles budgétaires applicables à l'assurance maladie-maternité. (1582)

## **Ministère des Transports**

- Projet de loi modifiant et complétant la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois. (1572)



### Ministère du Travail

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 août 1988 fixant les conditions et modalités des aides et primes de promotion de l'apprentissage. (1575)
- Projet de règlement grand-ducal définissant et fixant, en application de l'article 11 de la loi du ... relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses. (1584)
- Avenant à la convention collective de travail pour les transports professionnels de marchandises par route conclue entre les syndicats LCGB, OGB-L, FCPT et FNCTTFEL, d'une part et la Confédération luxembourgeoise du commerce "Groupement transport" d'autre part. (1585)

### Ministère du Trésor

- Projet de loi portant
  - transposition dans la loi relative au secteur financier, de la directive 92/30/CEE sur la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée;
  - différentes autres modifications de la loi relative au secteur financier et de la loi relative aux comptes des établissements de crédit. (1565)
- Projet de loi portant modification de l'article 1300 du code civil relatif à la confusion. (1569)

## Lois et règlements entrés en vigueur

### **Règlement grand-ducal du 25 novembre 1992 portant modification des montants prévus aux articles 215 et 231 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.**

Les montants prévus à l'article 215 alinéa 1er de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les petites sociétés commerciales sont modifiés comme suit:

- total du bilan: **93 mio** de francs (77 mio antérieurement);
- montant net du chiffre d'affaires: **186 mio** de francs (160 mio antérieurement).

Les montants prévus à l'article 231 paragraphe 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales de taille moyenne sont modifiés comme suit:

- total du bilan: **372 mio** de francs (310 mio antérieurement);
- montant net du chiffre d'affaires: **745 mio** de francs (640 mio antérieurement).

La Chambre de Commerce tient toutefois à signaler qu'après consultation des autorités compétentes, il n'a pas pu être établi avec certitude si ces nouveaux montants sont applicables à partir de l'exercice 1992.

Ce règlement a été publié au mémorial A-no 92 du 11 décembre 1992, p.2573, et est entré en vigueur le 15 décembre 1992.

### **Règlement grand-ducal du 8 janvier 1993 fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations, pensions et rentes.**

Les tranches prévues par l'article 4 de la loi modifiée du 11 novembre 1970 sur les cessations et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes sont fixées comme suit:

- la 1ère tranche: jusqu'à **18.000** francs par mois;
- la 2e tranche: de **18.001** à **28.000** francs par mois;
- la 3e tranche: de **28.001** à **35.000** francs par mois;
- la 4e tranche: de **35.001** à **57.000** francs par mois;
- la 5e tranche: à partir de **57.001** francs par mois.

Ce règlement grand-ducal a été publié au mémorial A-no 5 du 29 janvier 1993, p.73, et est entré en vigueur le 2 février 1993.

### **Règlement ministériel du 2 février 1993 fixant la date pour le renouvellement des délégations du personnel pour la période de 1993 à 1998.**

Le règlement arrête que le jour du scrutin pour la désignation des délégations des jeunes travailleurs est fixé au **10 novembre 1993**.

Dans les établissements où l'organisation du travail ne permet pas le déroulement du scrutin dans la journée du 10 novembre 1993, le scrutin pourra débuter le **8 novembre 1993** au plus tôt.

Au cas où le chef de l'établissement fait usage des dispositions susdites, la clôture et le dépouillement du scrutin doivent se faire le 10 novembre 1993.

La Chambre de Commerce préparera en collaboration avec d'autres organisations patronales un dossier relatif aux élections des délégations du personnel.

Ce règlement a été publié au Mémorial A-no 9 du 12 février 1993, p. 173, et est entré en vigueur le 16 février 1993.



# ESPRIT technologies de l'information: appel à propositions 93

Le programme ESPRIT (programme stratégique européen de recherche et développement dans le domaine des technologies de l'information) est le plus important programme communautaire de R&D entrepris à ce jour. Il a été lancé en février 1984, pour une durée de dix ans, avec un double objectif:

- promouvoir la coopération dans le domaine des technologies de l'information entre industriels, centres de recherche et universités des Etats membres et des pays de l'Association européenne de libre-échange;
- contribuer à la mise au point et à la reconnaissance internationale des normes techniques indispensables au développement des technologies de l'information.

Le programme ESPRIT permet la mise en oeuvre de projets de R&D associant au moins deux entreprises industrielles, originaires de deux Etats membres différents, conjointement ou non avec des institutions de recherche et des universités. Après appels à propositions qui paraissent au Journal officiel des Communautés européennes, les projets soumis par les entreprises sont sélectionnés par des groupes d'experts indépendants. Ensuite des contrats sont passés avec les partenaires retenus. La Communauté finance la moitié du budget des projets et les participants apportent l'autre moitié. L'ensemble des partenaires d'un même projet ont accès sur un plan d'égalité aux résultats de ce projet.

La Commission Européenne a lancé début février un nouvel appel à propositions dans ESPRIT III.

## **Le nouveau programme de travail 93/94 concerne 7 domaines:**

- Micro-électronique;
- Technologies de conception et d'ingénierie pour les systèmes intensifs en logiciels;
- Programmation de grande capacité et ses applications;
- Systèmes bureautiques et domotiques avancés; périphériques;
- Fabrication et ingénierie intégrées par ordinateur (CIME);
- Recherche fondamentale;
- Initiative de systèmes de microprocesseurs ouverts.

Un dossier d'information complet est disponible auprès de LUXINNOVATION.

## **La date limite de soumission est le 22 avril 1993.**

A côté de l'appel à propositions ESPRIT III proprement dit, un autre appel est lancé dans le cadre de l'initiative "European Software and Systems Initiative" (ESSI). Les domaines de recherche éligibles, décrits dans le programme de travail du dossier d'information général sont:

- les applications
- les actions de disséminations

Principal thème sera "l'application expérimentale de nouvelles méthodes dans le domaine des logiciels".

## **La date de clôture a été fixée pour fin mai.**

# LUXINNOVATION

## SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi  
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63  
Fax: 43 83 26 / 43 23 28



# Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 08/03/93.

<b>ANTONY-VOOSEN &amp; Cie S.à r.l.</b> 17, rue Enz Remich	c892/92 27.06.92 - 26.06.93 Cessation totale	<b>GROTENRATH Yves</b> 17-19, Grand-Rue Clervaux	c923/92 01.09.92 - 31.08.93 Cessation Totale
<b>APEL-KRIER Anne</b> 4, route de Longwy Rodange	c957/92 20.10.92 - 19.10.93 Cessation totale	<b>HEINISCH Marie-Claire</b> 7, rue Chimay Luxembourg	c873/92 02.05.92 - 01.05.93 Cessation totale
<b>BECKER Michel</b> 21, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c883/92 16.05.92 - 15.05.93 Cessation totale	<b>HIPP Gaston</b> 15, av. de la Gare Pétange	c885/92 01.07.92 - 30.06.93 Cessation Totale
<b>BEMTGEN Joëlle</b> 288, rue Emile Mayrisch Dudelange	c875/92 14.05.92 - 13.05.93 Cessation totale	<b>HOFFMANN-THILL Léon S.à r.l.</b> 6, rue G. D. Charlotte L-7560 Mersch	c999/93 29.01.93 - 28.04.93 Sinistre
<b>BOLEWA FANTASY S.à r.l.</b> route d'Esch L-1470 Luxembourg	c996/92 25.01.93 - 24.01.94 Cessation totale	<b>KIRCHEN JEAN</b> 136, route d'Esch Luxembourg	c975/92 16.11.92 - 15.11.93 Cessation totale
<b>Boutique Bianca</b> 103, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette	c1000/93 29.01.93 - 28.01.94 Cessation totale	<b>KRANTZ-ROTH Henriette</b> 36, Grand-Rue Rumelange	c879/92 23.05.92 - 22.05.93 Cessation totale
<b>CHRISMODE S.à r.l.</b> 7, rue Philippe II Luxembourg	c911/92 22.09.92 - 21.09.93 Cessation totale	<b>KREMER-HUTMACHER Françoise</b> 7, rue Gillardin Pétange	c926/92 07.09.92 - 06.09.93 Cessation totale
<b>CHRISTIE'S S.A.</b> 33, avenue de la Liberté Luxembourg	c1026/93 06.03.93 - 05.03.94 Cessation totale	<b>LEGENER Marie-Antoinette</b> 10, place Michel Mersch	c884/92 24.05.92 - 23.05.93 Cessation totale
<b>CONTE Johnny</b> 29, av. Kennedy Ettelbruck	c978/92 18.01.93 - 17.04.93 Transf. imm.	<b>LITEX S.A.</b> 31, rue Zithe Luxembourg	c870/92 07.05.92 - 06.05.93 Cessation totale
<b>FETTES Fred</b> 10, rue J. Origer Luxembourg	c927/92 15.10.92 - 14.10.93 Cessation totale	<b>LUTGEN Eugène</b> 21A, route d'Arlon CAP	c993/92 26.12.92 - 25.12.93 Cessation totale
<b>GENEWO-KIRSCH Marie-Louise</b> 30, av. de la Gare Pétange	c962/92 13.11.92 - 12.11.93 Cessation Totale	<b>Madame Alice MARTELING</b> 4, rue Glesener L-1630 Luxembourg	c993/93 20.02.93 - 19.05.93 Déménagement
		<b>Madame GILBERTS-KIRPACH</b> 38, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg	c1006/93 10.02.93 - 09.05.93 Déménagement
		<b>Madame NOTHUM-FRIEDRICH</b> Place du marché L-4756 Pétange	c997/93 21.01.93 - 20.01.94 Cessation totale
		<b>MASSON Robert</b> 8-10, rue de la Boucherie Luxembourg	c902/92 15.07.92 - 14.07.93 Cessation totale
		<b>METZGER LUXEMBOURG S.A.</b> 19, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c949/92 06.10.92 - 05.10.93 Cessation totale



<b>MILLER CAMILLE</b> 8, rue de Bastogne Pommerloch	c976/92 16.11.92 - 15.11.93 Cessation totale	<b>PECHE &amp; CHASSE S.à r.l.</b> 62, rue de Strasbourg Luxembourg	c965/92 27.10.92 - 26.10.93 Cessation totale
<b>MINIMODE S.à r.l.</b> 36-38, Grand-Rue Luxembourg	c880/92 22.05.92 - 21.05.93 Cessation totale	<b>PIRSCH Auguste et Cie s.e n.c.</b> 7, rue Philippe II Luxembourg	c971/92 14.11.92 - 13.11.93 Cessation totale
<b>MME THIBEAU Romy</b> 46, rue de la Gare L-6440 Echternach	c1007/93 20.02.93 - 19.05.93 Sinistre	<b>POEM S.A.</b> 5-7, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette	c1020/93 01.03.93 - 28.02.94 Cessation totale
<b>MODA TEX S.A.</b> 25, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette	c1006/93 13.02.93 - 12.02.94 Cessation totale	<b>SANDY SPORT S.à r.l.</b> 30, rue des Tondeurs Wiltz	c903/92 15.07.92 - 14.07.93 Cessation totale
<b>Monsieur LEONI Pio</b> 98, Grand-rue L-9051 Ettelbruck	c1021/93 06.03.93 - 05.06.93 Sinistre	<b>SCHOCKMEL Mathilde</b> 182, av. Charlotte Obercorn	c864/92 13.05.92 - 12.05.93 Cessation totale
<b>Monsieur MERSCH Ernest</b> 104, route de Fischbach L-7447 Lintgen	c1011/93 01.03.93 - 31.05.93 Transf. imm.	<b>SCHOLL S.A.</b> 86, Grand-Rue Luxembourg	c907/92 17.09.92 - 16.09.93 Cessation totale
<b>Monsieur PHILIPPI Florian</b> 52, Haalergaass L-6440 Echternach	c1024/93 06.03.93 - 05.06.93 Sinistre	<b>TEXTILGROS S.à r.l.</b> 201, route de Luxembourg Rollingen-Mersch	c931/92 07.09.92 - 06.09.93 Cessation totale
<b>Monsieur RIVA Joseph</b> 57, route d'Esch L-3230 Bettembourg	c1013/93 01.03.93 - 28.02.94 Cessation totale	<b>THE NEW BEAUTY IN S.à r.l.</b> 27, rue de Luxembourg Pétange	c868/92 02.05.92 - 01.05.93 Cessation totale
<b>Monsieur SCHMIDT Romain</b> 30, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	c1010/93 17.02.93 - 16.05.93 Déménagement	<b>TOP FANCY S.à r.l.</b> Grand-Rue Ettelbruck	c1022/93 27.02.93 - 26.05.93 Sinistre
<b>MULLER Jean</b> 86, av. de la Faïencerie Luxembourg	c901/92 27.06.92 - 26.06.93 Cessation totale	<b>VENANZI-APEL Cathérine</b> 44, rue Dicks Esch/Alzette	c867/92 29.04.92 - 28.04.93 Cessation totale
<b>M. ESPERANZA A.</b> rue Felix de Blochhausen L-1243 Luxembourg	c995/92 11.01.93 - 10.04.93 Transf. imm.	<b>WAGNER et Cie S.A.</b> 33, rue du Fort Neipperg Luxembourg	c945/92 01.10.92 - 30.09.93 Cessation totale
<b>M.H. S.à r.l.</b> 20, av. des Bains Mondorf-les-Bains	c890/92 27.06.92 - 26.06.93 Cessation totale	<b>WEBER Agnès</b> 1, pl. de la Libération Diekirch	c888/92 01.07.92 - 30.06.93 Cessation totale
<b>NASHERI ARDEKANI Mavash</b> 169, route de Luxembourg Esch/Alzette	c990/93 18.01.93 - 17.04.93 Transf. Imm.	<b>ZIMER René</b> 121, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c974/92 16.11.92 - 15.11.93 Cessation totale
<b>ORIENT GALERIE S. à r.l.</b> 11, rue Abbé Henri Muller L-9065 Ettelbruck	c1002/93 23.01.93 - 22.04.93 Sinistre		
<b>PARISOTTO Nelly</b> 85, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c895/92 01.07.92 - 30.06.93 Cessation Totale		



## Réglementation TVA pour les exportateurs communautaires au Danemark

Les modifications au niveau de la TVA, entrées en vigueur le 1er janvier 1993, ont en certains cas pour conséquence que des exportateurs communautaires, qui n'ont pas d'établissement stable au Danemark, devront inclure la TVA dans leurs factures et pour ce faire devront avoir un représentant fiscal.

Une représentation fiscale est rendue difficile du fait que le représentant fiscal doit se porter conjointement et solidairement responsable de son mandant du calcul correct des taxes et de leur paiement.

Désormais la société "Fiscal Representation ApS", domiciliée à Copenhague pourra assurer:

- la représentation fiscale,
- la séparation des biens du client exportateur de ceux de la société et d'autres clients exportateurs et il pourra être répondu à toute correspondance écrite dans toutes les langues communautaires, excepté le gaélique et le grec.

Les conditions de représentation supposent:

- une procuration pour ouvrir un compte TVA et un compte bancaire auprès de la Den Danske Bank au nom du client exportateur,
- la présentation d'une garantie bancaire à première demande pour un montant équivalant à 50% du montant le plus élevé de la TVA trimestrielle due selon budget prévisionnel,
- l'envoi des justificatifs requis et des montants à payer dans les délais fixés.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, Tél.: 43 58 53.

## Facilités plus grandes à l'importation temporaire de marchandises à Taiwan (ROC)

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg informe les entreprises et toutes autres personnes intéressées qu'à la suite d'un accord facilitant l'admission temporaire de marchandises dans les territoires douaniers de Taiwan et de la Communauté Européenne, signé entre les Chambres de Commerce et d'Industrie Européennes et la China External Trade Development Council (CETRA), la Communauté Européenne et Taiwan ont donné le feu vert à l'introduction d'un Carnet de Passage en Douane "C.P.D./China-Taiwan".

Cette décision constitue un pas important dans le renforcement des échanges commerciaux entre les

deux parties. Les opérateurs économiques de l'UEBL, qui sont clairement bénéficiaires de cet accord, voient ainsi leur accès au marché taiwanais facilité.

En effet, lors de leurs déplacements à Taiwan, ils peuvent importer à titre temporaire des échantillons de valeur ou du matériel professionnel ou des marchandises destinées à être présentées ou utilisées dans les foires et expositions, en franchise de droits et taxes, sous couvert du Carnet C.P.D./China Taiwan.

Outre qu'il simplifie grandement les formalités douanières aux postes frontaliers, le Carnet C.P.D./China-Taiwan rend désormais inutile la constitution d'une caution réelle ou personnelle à Taiwan. De plus, plusieurs voyages peuvent être effectués sur un même Carnet durant sa période de validité qui est d'une année au maximum.

A Luxembourg, les Carnets C.P.D./China-Taiwan sont délivrés par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg auprès de laquelle de plus amples informations peuvent être obtenues au numéro de téléphone: 43 58 53.

## Contrôle des exportations de produits et technologies double usage

### Note d'information pour les opérateurs économiques

La Commission Européenne a présenté en août 92 une proposition de règlement communautaire dans le domaine visé. Cette proposition a pour but de constituer un cadre pour des contrôles communs à appliquer par les Etats membres à l'exportation d'une série de produits double usage vers les pays tiers. La proposition tend également à parvenir à une libéralisation totale de ces produits pour les échanges entre les Douze. La proposition ne concerne pas les produits visés à l'article 223 du Traité.

La proposition de la Commission a été à la base de discussions entre les Etats membres. Des progrès substantiels ont été faits, particulièrement en ce qui concerne une liste commune de produits double usage que les Etats membres veulent contrôler. Les discussions au sujet de la proposition se poursuivent. Il faut du temps pour conclure au sujet des arguments complexes et importants qui ont été relevés.

Dans ce contexte, les Etats membres et la Commission ont une approche commune qui est de continuer les discussions visant à assurer des contrôles effectifs de ces produits par les Etats membres.

Entre-temps, les Etats membres continueront à exercer leurs contrôles nationaux à l'exportation de produits double usage, ceci afin de préserver leurs intérêts de politique étrangère et de sécurité et d'assurer l'application de leurs engagements internationaux.



Depuis le 1er janvier 1993, les contrôles douaniers systématiques sur le commerce intra-CE ont cessé aux frontières intérieures. En attendant la mise au point de la réglementation communautaire, les procédures actuelles resteront d'application. Ainsi, une licence devra être demandée pour les exportations vers tous les pays (sauf Belgique et Pays-Bas) des produits figurant sur la liste annexée au règlement grand-ducal du 12 mars 1990. Le document en question devra être présenté au bureau des Douanes compétent (Centre de Dédouanement de Luxembourg - Gasperich) pour y être visé.

L'Office des Licences est à la disposition des opérateurs pour toute précision ou tout autre renseignement à ce sujet.

Ministère des Affaires Etrangères  
Office des Licences  
(tél. 47 82 370)

## Catalogue de la Treuhand

Depuis le mois d'octobre 1990, la Treuhandanstalt, agence d'Etat allemande chargée de la privatisation dans les nouveaux Bundesländer, a déjà privatisé

10.000 sociétés industrielles et environ 50.000 magasins.

La République fédérale d'Allemagne investit des sommes considérables dans la création de l'infrastructure la plus moderne d'Europe dans les nouveaux Bundesländer, afin de voir se constituer, à l'aide d'investissements intéressants, des sociétés appartenant à l'avant-garde technique.

Parmi toutes les entreprises encore disponibles, la Treuhandanstalt a repris dans un catalogue les entreprises de votre branche qui sont à vendre immédiatement.

Toute personne intéressée peut obtenir gratuitement ce catalogue à partir du mois d'avril auprès du bureau du délégué de la Treuhandanstalt, debelux-Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande, tél.: 0032.2/218 50 40, fax: 0032.2/218 47 58.

En outre, la Treuhandanstalt organise, du 23 au 25 avril 1993, un forum d'information pour les investisseurs à Leipzig, où vous pourrez obtenir des informations détaillées à propos de toutes ces firmes. Il vous sera également possible de vous entretenir avec quelques-unes de ces entreprises qui seront présentes lors de ce forum.

**ECHTERNACH – 15, rue Maximilien – Tél. 72 97 37 / 7 22 69**  
**Markisen – Rolladen – Stores – Rolltore – Gitter – PVC Fenster**  
**Mir bauen är Rollueden op "elektresch" em**

## Grilles antivol

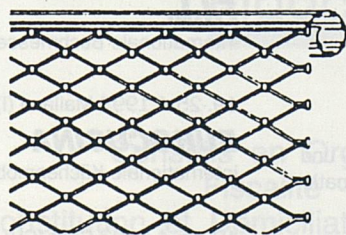
toutes dimensions

### Commande électrique

par boutons poussoirs, par clef, par radio ou à fonctionnement manuel

TABLIER DE GRILLE  
ENROULANTE EN FILS

Cette grille classique caractérise depuis plus de 40 ans l'image nocturne des villes. Livrable au choix tant en aluminium qu'en acier galvanisé.

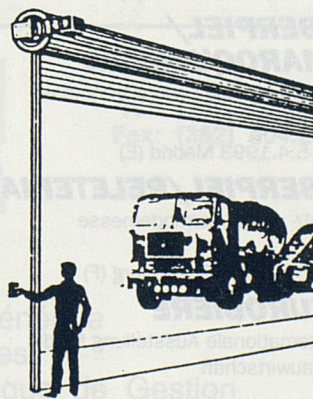


 **Becker + Fils**

## Volets roulants toutes dimensions

### Commande électrique par boutons poussoirs, par clef ou par radio

Le volet en alu ou PVC s'enroule autour d'un rouleau, monté sur galets, actionné électriquement par un treuil encastré et non visible. Outre la commande classique par boutons poussoirs, toute commande électrique à distance est également applicable. En cas de panne de courant, possibilité de manœuvre à la main.



 **Becker + Fils**



# Messen und Ausstellungen April 1993

1.-3.4.1993 Berlin (D)

## **RET TEN + BERGEN**

Fachausstellung für den Brand- und Katastrophenschutz, Gefahrgut, Rettungsdienst und Umweltschutz

1.-3.4.1993 Stuttgart (D)

## **Fensterbau**

Internationale Fachmesse der Fensterbaubranche

1.-4.4.1993 Hamburg

## **Finanz EXPO Hamburg**

Internationale Fachbörse für Finanz- und Anlageberatung

1.-4.4.1993 Wien (A)

## **PBS**

Fachmesse Papier-, Büro- und Schreibwaren

1.-7.4.1993 Birmingham (GB)

## **Britische Internationale Antiquitätenmesse**

2.-4.4.1993 Düsseldorf (D)

## **C.P.H.-International**

Collections Premiere Handarbeit

2.-4.4.1993 Madrid (E)

## **EXPOCALZADO**

Internationale Schuhfachmesse  
International Footwear Trade Show

2.-5.4.1993 Madrid (E)

## **IBERPIEL/ MAROQUINERIA**

Internationale Lederwarenmesse

2.-5.4.1993 Madrid (E)

## **IBERPIEL/PELETERIA**

Pelz- und Ledermodemesse

2.-6.4.1993 Strasbourg (F)

## **EUROBIERE**

Internationale Ausstellung für die Brauwirtschaft

3.-4.4.1993 Pirmasens (D)

## **PSM**

Pirmasenser Schuhmusterung

3.-5.4.1993 Berlin (D)

## **EXPO SHOP Berlin**

Fachmesse für Ladenbau und -Einrichtung

3.-5.4.1993 Paris (F)

## **SNDE**

Ausstellung für Rahmen und Bilder

8.-13.4.1993 Paris (F)

## **GRAPHITEC**

Biennale der Graphischen Industrie

10.-18.4.1993 Paris (F)

## **Internationale Modellbau-Fachmesse**

14.-15.4.1993 Paris (F)

## **P.M.F.**

Fachmesse Zulieferprodukte für die Schuhindustrie - Vormusterung

14.-16.4.1993 Rotterdam (NL)

## **SMI**

Internationale Ausstellung für Sport und Gesundheit

14-25.4.1993 Rotterdam (NL)

## **Huishoudbeurs/ Huis & Interieur**

Haushaltswarenmesse

15.-17.4.1993 Friedrichshafen (D)

## **Betonbohren und -sägen**

Fachausstellung mit Verbandstagung

15.-18.4.1993 Paris (F)

## **PROSUB**

Ausstellung für Unterwassersport

15.-18.4.1993 Lissabon (P)

## **EXPOCLIMA**

Internationale Ausstellung für Klimaanlage, Heizungs-, Lüftungs- und Kühltechnik, Umwelttechnik, Automation und Energie

15.-18.4.1993 Lissabon (P)

## **EXPOPACK**

Internationale Verpackungs-Ausstellung

16.-18.4.1993 Düsseldorf (D)

## **BEAUTY**

Internationale Fachmesse für Kosmetik - Europäische Fachmesse für Nail-Design

16.-18.4.1993 Stuttgart (D)

## **ISA/IWB**

Internationale Sammler- und Antiquitätenausstellung - Internationale Waffenbörse - Internationale Deutsche Münzenmesse

17.-21.4.1993 Nürnberg (D)

## **Hotel- und Gaststätten-Ausstellung Nürnberg**

17-25.4.1993 Turin (I)

## **Internationale Ausstellung von Industrie- und Nutzfahrzeugen**

17.-25.4.1993 Zürich (CH)

## **KAM international**

Schweizerische Kunst- und Antiquitätenmesse mit internationaler Beteiligung

18.-21.4.1993 London (GB)

## **Internationale Sicherheits-Fachmesse**

18.-21.4.1993 Salzburg (A)

## **Alles für den Gast mit Nahr-Tech + Sound**

Internationale Fachmesse für Gastronomie und Hotellerie mit Internationale Fachmesse für Nahrungsmittel und Nahrungsmitteltechnik

19.-22.4.1993 Paris (F)

## **BUREAU CONCEPT EXPO**

Internationale Fachmesse für Büroausstattung

19.-25.4.1993 Brüssel (B)

## **F.I.L.**

Internationale Buchmesse

19.-25.4.1993 Mailand (I)

## **EUROCUCINA**

Internationale Küchenmöbelmesse

19.-25.4.1993 Genf (CH)

## **HAUTE HORLOGERIE**

Internationaler Salon für Uhrmacherkunst



20.-22.4.1993 Frankfurt/Main (D)

**Interstoff**Internationale Fachmesse für  
Bekleidungstextilien

20.-22.4.1993 Metz (F)

**Salon des  
ECO-INDUSTRIES**

Tél.: 0033 87 52 31 00

21.-28.4.1993 Hannover

**HANNOVER MESSE**

22.-25.4.1993 Essen (D)

**FIBO**Internationale Messe für  
Fitness und Freizeit

23.-25.4.1993 Berlin (D)

**RA-Berlin**

Raumausstatter Fachmesse Berlin

23.-28.4.1993 Brüssel (B)

**AUTOTECHNICA**Internationale Ausstellung für Kfz-Teile  
und Zubehör, Werkzeuge und  
Werkstattausrüstung

24.-28.4.1993 Frankfurt/Main (D)

**Art Frankfurt**

Internationale Kunstmesse Frankfurt

24.4.-2.5.1993 Saarbrücken (D)

**Saarmesse**

Internationale Saarmesse

25.-28.4.1993 London (GB)

**IFE**Internationale Nahrungsmittel- und  
Getränkeausstellung

25.-28.4.1993 Luxemburg (L)

**EMU**

Europa-Möbel-Messe Belgien-Luxemburg

26.-30.4.1993 Berlin (D)

**IFW**Internationale Industriemesse für  
Wasserversorgung und Gewässerschutz

27.-28.4.1993 Rotterdam (NL)

**BEDRIJVEN  
KONTAKT DAGEN**

Bürofachmesse

27.-30.4.1993 Lausanne (CH)

**COMPUTER**Messe für Informatik, Bürobedarf,  
Telecom und Spitzentechnologie

28.4.-2.5.1993 Friedrichshafen (D)

**AERO**Internationale Fachmesse für Flugsport  
und Allgemeine Luftfahrt

29.4.-2.5.1993 Frankfurt/Oder (D)

**Auto**

Fachmesse für Auto, Motor, Zubehör

29.4.-2.5.1993 Nürnberg (D)

**Stuck-Putz-Trockenbau  
Nürnberg**Europäische Fachmesse Innenausbau,  
Fassade und Bauwerkserhaltung

29.4.-9.5.1993 Paris (F)

**Pariser Messe -  
Immobilien-Messe**

29.4.-9.5.1993 Paris (F)

**Ausstellung für Wein  
und Gastronomie**

29.4.-9.5.1993 Paris (F)

**Pariser Messe -  
Ausstellung für  
Tourismus**

29.4.-9.5.1993 Paris (F)

**Ausstellung für  
Gartenbedarf**

29.4.-9.5.1993 Paris (F)

**CONCOURS LEPINE**

Internationale Erfindermesse

29.4.-9.5.1993 Paris (F)

**FOIRE DE PARIS**

Internationale Messe

Luxbazar, l'hebdomadaire des petites annonces privées gratuites

**LUXBAZAR***l'hebdomadaire des bonnes affaires.*

19, rue des Légionnaires, Luxembourg. Réception annonces par téléphone.

Tél. 40.74.74

16, rue de Strasbourg  
L-2560 LUXEMBOURG**Fiduciaire du Centre**Tél: (352) 404.235  
Fax: (352) 404.236

Conseils en Organisation - Comptabilité Générale  
Fiscalité - Recouvrement de Créances  
Constitution et Domiciliation de Sociétés - Informatique de Gestion  
International Business Consultants.

Uniquement sur rendez-vous.





Vous avez dit :

"Gestion Electronique de Documents" ?

Réagir rapidement aux tendances nouvelles et améliorer la productivité d'une organisation dépend souvent de l'efficacité et la précision avec laquelle se traite l'information.

Plus que tout autre, vous connaissez les immenses avantages de l'information électronique, par rapport à l'information "papier". Les multiples facilités d'une base de données vous sont familières : stockage unique des informations, accès multi-utilisateurs, critère de recherche multiples, récupération aisée de l'information, sauvegarde automatique.

Pourquoi votre organisation ne jouirait-elle pas des mêmes avantages pour la gestion documentaire? Songez au temps perdu à rechercher: coupures de presse, dessins techniques, manuels, photos, correspondances, dossiers,...

L'idéal serait de trouver une solution informatique souple, conviviale et abordable, qui permette de stocker une fois pour toute ces informations (indépendamment de leur support), de les classer logiquement et de les récupérer rapidement.

TELINDUS AC offre une gamme complète de solutions puissantes de Gestion Electronique de Documents (GED), en partenariat avec le Leader incontesté de la GED sur Macintosh, spécialisé dans ce domaine depuis 1988.

De nombreuses références, et non des moindres utilisent ces applications.

Ces solutions de GED peuvent s'intégrer dans l'environnement informatique existant de votre entreprise.

### Les avantages ?

- Meilleure organisation des ressources humaines.
- Facilité d'accès à l'information vitale de l'entreprise pour une décision efficace.
- Gain de temps et d'espace, (traitement de l'information , coût de stockage, erreurs de classement,...).
- Optimisation du parc informatique existant.
- Souplesse dans le choix des bases de données, des supports de stockage et des systèmes de sauvegarde.

### Les solutions ?

- ArchIS File
- ArchIS Documentations
- Développement spécifique sous ArchIS 3.0

TELINDUS AC organise des présentations sur la Gestion Electronique de Documents qui ont pour objectif de vous donner les premières bases pour évaluer une solution de GED et son impact sur votre organisation.

Pour de plus amples renseignements, contactez Mme Marie-Christine HENRY au 45 47 211.



AppleCentre  
TELINDUS

TELINDUS AC • 1, rue Pletzer • L-8080 BERTRANGE • Tél.: 45 47 211 • Fax : 45 47 27



## Cours spécial matières dangereuses par air pour expéditeurs et transitaires

En 1993, Cargolux organisera à nouveau des cours pour matières dangereuses spécialement conçus pour les expéditeurs, ceci dans le but d'améliorer la sécurité du transport aérien dans ce domaine.

Ce cours, sous forme de nombreux exercices, est axé sur l'identification et la classification des produits, les procédures de colisage, marquage et étiquetage et sur l'émission de la déclaration.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires n'hésitez pas à contacter:

### Cargolux

M. Peter LAGENDIJK  
Assistant Manager Training  
Tél.: (352) 43 60 21 324  
Fax: (352) 43 52 64

### Centre de Recherche Public du Centre Universitaire

## Les bases de données relationnelles et SQL

Monsieur Paul Retter, ingénieur, consultant en informatique, chargé d'enseignement au Centre Universitaire.

### Objectif de la formation

Manipuler des bases de données relationnelles à l'aide de SQL (Structured Query Language).

### Public visé

Toute personne connaissant un environnement de base de données (p.ex. dBase)

### Contenu de la formation

- L'introduction
- Les rappels sur les bases de données relationnelles
- Les éléments de SQL
- L'utilisation de SQL
- Les exercices

### Moyens utilisés

Aborder les bases de données relationnelles et SQL en 3 journées et par la pratique. De nombreux exercices pratiques seront effectués à l'aide de la base de données ORACLE.

### Calendrier

- Séance 1: Mardi, le 20 avril 1993: 9h00 à 12h00
- Séance 2: Mardi, le 20 avril 1993: 14h00-17h00
- Séance 3: Mercredi, le 21 avril 1993: 9h00-12h00
- Séance 4: Mercredi, le 21 avril 1993: 14h00-17h00
- Séance 5: Jeudi, le 22 avril 1993: 9h00-12h00
- Séance 6: Jeudi, le 22 avril 1993: 14h00-17h00

### Lieu du séminaire

13, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

### Droit d'inscription

13.500 Flux hors TVA

## De C à C ++

Monsieur Nino Silverio, professeur au Centre Universitaire.

### Objectif de la formation

Montrer les avantages et les possibilités qu'offre la programmation en C++.

### Public visé

Toute personne qui maîtrise déjà le langage de programmation C et qui désire s'initier rapidement à la programmation orientée objet en C++.

### Contenu de la formation

- Historique. Pourquoi C++?
- Les extensions C de C++ ou C++ comme un meilleur C
- L'abstraction de données en C++
- Les concepts de base de la programmation orientée objet (l'encapsulation, l'héritage, le polymorphisme)
- Les concepts de généricité. Comment écrire des programmes réutilisables et extensibles?
- Principe de construction d'une boîte à outils orientée objet

### Calendrier

- Séance 1: Lundi, le 3 mai 1993: 8h30-11h30
- Séance 2: Lundi, le 3 mai 1993: 14h00-17h00
- Séance 3: Mardi, le 4 mai 1993: 8h30-11h30
- Séance 4: Mardi, le 4 mai 1993: 14h00-17h00
- Séance 5: Mercredi, le 5 mai 1993: 8h30-11h30
- Séance 6: Mercredi, le 5 mai 1993: 14h00-17h00

### Moyens utilisés

3 journées à 6 heures, tous les concepts seront illustrés sur machine à l'aide du langage de programmation Borland C++3.0

### Lieu du séminaire

13, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

### Droit d'inscription

15.000 Flux hors TVA

Le droit d'inscription comprend le livre publié à ce sujet chez Eyrolles par l'animateur du séminaire.

**Pour tous renseignements,  
veuillez vous adresser au  
Centre de Recherche Public  
du Centre Universitaire  
13, rue de Bragance  
L-1255 Luxembourg**

**Tél: 44 58 11 (de 08h30 à 11h30)**



## Séminaires ayant lieu à la Chambre de Commerce

### Das Gedächtnis-Seminar

#### Die klassische Mnemotechnik

Ein genaues bildhaftes Vorstellungsvermögen und die Fähigkeit, schnell und sicher zu assoziieren, sind die wichtigsten Voraussetzungen für besonders gute Gedächtnisleistungen. Die klassische Mnemotechnik verbessert Ihre schon vorhandenen natürlichen Fähigkeiten. Sie lernen die grundsätzliche Arbeitsweise mit Merkplätzen. - Wie legen Sie sich Ihren persönlichen Speicher an? - Räumliche Gedankenverbindungen gehören zu den besten Gedächtnisstützen. - Praktische Übungen erklären genau, wie Sie sich wichtige Informationen unterschiedlicher Art einprägen. Der Topos (Merkplatz) dient als ideale Gedächtnisstütze.

Laterales Denken mit Hilfe von Merkplätzen steigert Ihre Kreativität. Einfallsreichtum und Schlagfertigkeit verbessern die Rhetorik. Der Topos macht Sie ideenreich.

Symbole und Bilder helfen Ihnen, Probleme sachgerecht zu erörtern und Zusammenhänge plastisch darzustellen. Wie Sie kurzfristige Änderungen des Rede-konzepts bewältigen. Der Topos verhilft zum Denken in Bildern. Moderne deutsche Idiomatik bringt Farbe und Anschaulichkeit in Ihre Sprache. Das bildprägende Formulieren wird leicht. Der Topos inspiriert Sie, am rechten Ort das rechte Wort zu finden.

#### Referent

Dieter WILHELM, Dipl.-Kfm., Kirkel

#### Teilnehmerkreis

Inhaber, Geschäftsführer und Führungskräfte von **Industrie- und Handelsbetrieben**

#### Teilnehmergebühr

7.000.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen)

#### Datum

Montag, den 29. und Dienstag, den 30. März 1993, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

### Selbstsicherheit und selbstbewußtes Auftreten - Garantien für den Erfolg im Berufs- und Geschäftsleben

Selbstsicherheit und selbstbewußtes Auftreten sind heute mehr denn je gefragt. Es sind die entscheidenden Trümpfe, die Visitenkarten, die den Erfolg im Umgang mit Menschen verbürgen. Dies gilt sowohl für die vielen Situationen unseres privaten Alltags als auch für Beruf und Geschäft.

Nur der selbstbewußte Verkäufer wird die gewünschten Verkaufserfolge erzielen und nur der selbstsichere Gesprächspartner wird seine und die Interessen seines Unternehmens erfolgreich wahrnehmen und durchsetzen können. Dieses Seminar zielt daher ganz bewußt auf das Training von Selbstsicherheit und selbstbewußtem Auftreten ab.

#### Referent

Dr. Gustav VOGT, Dipl.-Volkswirt, Trierweiler

#### Teilnehmerkreis

Inhaber, Geschäftsführer und andere interessierte Führungskräfte, von **Industrie-, Handels- und Dienstleistungsbetrieben**, die noch so selbstbewußt sind, sich einzugestehen, daß sie sich auf dem Gebiet der Selbstsicherheit noch weiterentwickeln können

#### Teilnehmergebühr

7.000.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen)

#### Datum

Montag, den 19. und Dienstag den 20. April 1993, jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

### EDV-gestütztes Controlling

Kennzeichen der Wirtschaftssituation ist stagnierender und teilweise sogar rückgehender Umsatz bei gleichzeitig steigenden Kosten. In dieser Situation ist ein gezieltes Controlling für eine "schlanke" Unternehmensführung notwendig. Die Aufbereitung der Plan- und Ist-Zahlen per EDV ist dabei eine wichtige Grundlage des Controlling.

#### Referent

Prof. Heinrich BOCKHOLT, Dipl.Kfm., Fachhochschule Koblenz

#### Teilnehmerkreis

Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter sowie andere qualifizierte Mitarbeiter von Betrieben aus dem **Groß- und Einzelhandelsbereich** sowie aus dem **Hotel- und Gaststättengewerbe**

#### Teilnehmergebühr

4.000.- LUF

#### Datum

Donnerstag, den 22. April 1993, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

### Umwelt-Management

Die Teilnehmer erhalten grundlegende Informationen und Hinweise zum Bereich "Umweltökonomie", die ihnen eine größere Sicherheit im Umgang mit Umweltfragen vermitteln. Sie erarbeiten eigene neue Wege und lernen erfolgreiche Beispiele aus der Wirtschaft kennen, die beweisen, daß Ökologie und Ökonomie eine erfolgreiche Synthese bilden können. Das Seminar baut Unsicherheiten ab und führt zu



neuer Motivation in der Umsetzung von Ökologie in der Ökonomie.

Das Seminar ist in drei Teile gegliedert, die aufeinander aufbauen. Nach einer kurzen Bestandsaufnahme stellen wir uns die Frage nach den Zielen ökologischen Handelns. Beispiele und eigene Ideen werden im Team erarbeitet und auf ihre Umsetzbarkeit überprüft. Die Struktur des Seminars gewährleistet ein effektives Arbeiten und garantiert einen Raum für Kreativität und zielorientiertes Denken.

Die Teilnehmer lernen im Seminar neue Wege des vernetzten Denkens und Planens kennen, die es ihnen ermöglichen, wirkungsvolle Ökologie-Maßnahmen in ihrem Bereich zu projektieren und durchzuführen.

#### Referent

Frau Gisela KREMSER, diplomierte Sozialarbeiterin, Institut für Berufliche Weiterbildung, Waldenbuch bei Stuttgart

#### Teilnehmerkreis

Inhaber, Geschäftsführer, Projektmanager sowie andere interessierte Führungskräfte und qualifizierte Mitarbeiter von **Industrie-, Handels- und Dienstleistungsunternehmen**

#### Teilnehmergebühr

8.800.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen)

#### Datum

Donnerstag, den 22. und Freitag, den 23. April 1993 jeweils von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

## Mitarbeitermotivation durch Prämien und Erfolgsbeteiligung

Ein angemessenes Gehalt ist noch immer der stärkste Leistungsanreiz. Leistungslohn motiviert die Mitarbeiter zu guten Arbeitsergebnissen und hilft, die Personalkosten besser in den Griff zu bekommen. Nachhaltig Erfolg wird ein Unternehmen mit einer leistungsabhängigen Entlohnung aber nur dann erzielen, wenn das

### Lycée Technique Privé Emile Metz

50, rue de Beggen  
L-1220 Luxembourg-Dommeldange  
Tél.: 43 90 61.1

Les inscriptions pour l'examen d'admission pour la 7e secondaire technique ainsi que pour les autres classes du cycle inférieur et du cycle moyen se font du lundi au vendredi de 8 à 12 et de 14 à 17 h.

Leistungslohnsystem betriebsindividuell konzipiert wird, wenn die Entlohnungsgrundsätze für die Mitarbeiter leicht durchschaubar sind und wenn alle beteiligten Mitarbeiter tatsächlich die Chance haben, durch ihre Leistung ihr Einkommen zu beeinflussen.

In diesem Seminar soll ein Überblick über die Möglichkeiten der leistungsbezogenen Entlohnung für die verschiedenen Personengruppen im Handelsunternehmen anhand von Beispielen aus der Beratungspraxis erläutert werden.

#### Referent

Manfred ABELS, Dipl.-Kfm., Unternehmensberater, Weilerswist

#### Teilnehmerkreis

Inhaber, Geschäftsführer, Filial- und Abteilungsleiter, Personalchefs sowie andere interessierte Führungskräfte von **Handelsbetrieben**

#### Teilnehmergebühr

3.000.- LUF

#### Datum

Montag, den 26. April 1993 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr

## Le concept japonais du JIT

Jeudi 18 mars 1993, à Longwy

De 9h00 à 13h00

Présentation de logiciels JIT

- Unilog - Data/3 - Paris (F)  
Industrial guest speakers
- Norton Construction Products - Bascharage (GDL)
- Caterpillar - Gosselies (B)

## La gestion de maintenance

Jeudi 25 mars 1993, à Virton

de 13h30 à 18h00

Présentation de logiciels GMAO

- CSC Europ - Bruxelles (B)  
Industrial guest speakers
- Gecowat SA - Bruxelles (B)
- Mobil Plastic Europe - Latour (B)
- Brasserie d'Orval - Orval (B)

**Pour tous renseignements,  
veuillez contacter:  
SITEC, Tél: 43 62 33.**



## **Europartenariat France Nord-Est à Lille**

L'Europartenariat est une initiative lancée par la Commission de la Communauté Européenne pour développer certaines de ses régions et, pour en premier lieu, soutenir les petites et moyennes entreprises. Le principal but de l'Europartenariat est d'encourager la coopération entre les entreprises dans toute la Communauté.

En effet, la mise en oeuvre du Marché Intérieur ouvre aux entreprises, quelle que soit leur taille, la porte vers de nouveaux marchés, vers de nouvelles entreprises, vers de nouveaux contacts.

Tel est l'objectif d'Europartenariat qui aura lieu les **17 et 18 juin** prochains à Lille, dans le nord-est de la France et qui réunira quelque 400 petites et moyennes entreprises de la région qui souhaitent nouer des contacts avec des petites et moyennes entreprises d'autres régions.

Toute personne intéressée à l'Europartenariat-Lille pourra s'adresser à l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce, tél.: 43 58 53. Il est à noter qu'un catalogue reprenant les coordonnées exactes des entreprises souhaitant établir des contacts avec des entreprises étrangères sera disponible prochainement.

## **PME/PMI: Les patrons européens pessimistes pour début 1993**

Selon un sondage réalisé en décembre 1992 dans cinq pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni) par la Sofres, 42% des patrons de petites et moyennes entreprises et industriels (PME/PMI) européennes prévoient une baisse et 38% une stagnation de leur production au premier trimestre de 1993, comparé au premier trimestre de 1992. Seuls les Britanniques se montrent plus optimistes: 55% d'entre eux prévoient une hausse de la production et seulement 10% redoutent une baisse. L'année 1992 a été jugée "globalement mauvaise" par beaucoup de patrons de PME/PMI européennes et ils ne s'attendent pas à une amélioration au cours du premier trimestre de 1993. Ce sont les chefs d'entreprises français qui considèrent que la situation s'est le plus détériorée en 1992. Les secteurs les plus touchés sont le bâtiment (28% des entreprises ont connu une stagnation ou une dégradation), puis l'industrie et le commerce.

Pour le premier trimestre de 1993, 80% des chefs de PME-PMI prévoient une baisse ou une stagnation de leur production. Les plus pessimistes sont les Espagnols, les plus optimistes sont les Britanniques. C'est dans les secteurs du bâtiment, du commerce et des services que les opinions sont les moins pessimistes. En Europe, 37% des chefs de PME-PMI s'attendent à une baisse de leur chiffre d'affaires au premier trimestre de 1993, comparé à celui du pre-

mier trimestre de 1992, et 35% considèrent qu'il sera stable. Plus de la moitié des PME-PMI européennes (56%) n'envisagent pas de développer leurs investissements au cours des trois premiers mois de l'année, 25% comptent investir mais dans des proportions plus réduites qu'au premier trimestre de 1992. Dans 62% des entreprises européennes, les effectifs devraient se situer au premier semestre 1993 à un niveau équivalent à celui de début 1992, tandis que dans 28% des entreprises, le nombre de salariés sera réduit.

## **Moins de prêts de la BEI aux PME en 92**

Le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) a été plus faible en 1992, 2,6 milliards d'écus contre 3,3 milliards en 1991, selon le rapport annuel de la Banque Européenne d'Investissement publié le 28 janvier à Bruxelles. Les crédits sur les prêts globaux ont toutefois totalisé 2,1 milliards d'écus et bénéficié à 7.223 PME. Environ 60% des crédits ont été accordés à des entreprises localisées dans les zones les moins favorisées. La moitié du montant, soit les 3 quarts du nombre des crédits vont à des PME employant moins de 50 salariés.

En 1992, comme les années précédentes, la priorité a été donnée au développement régional qui a recueilli 70% du total des financements dans la Communauté Européenne, soit 11,8 milliards d'écus contre 8,4 milliards en 1991. La quasi-totalité des investissements financés - soit 93% - sont localisés dans les régions éligibles aux interventions des fonds structurels de la Communauté, c'est-à-dire les régions en difficulté. Plus de la moitié des financements est ainsi octroyée à des régions connaissant les problèmes structurels les plus aigus (Objectif 1) et 39% des crédits ont été accordés dans les régions confrontées des problèmes de déclin industriel ou de reconversion (Objectif 2) ou dans des zones rurales (Objectif 5-B). De 1989, année de la réforme des fonds structurels, à 1992, les financements de la BEI en faveur du développement régional ont atteint plus de 34 milliards d'écus, dont 31 milliards dans ces zones.

 **INTRALUX**  
LOCATIONS

Camions, camionnettes, minibus  
plateaux, bennes et dépanneuses

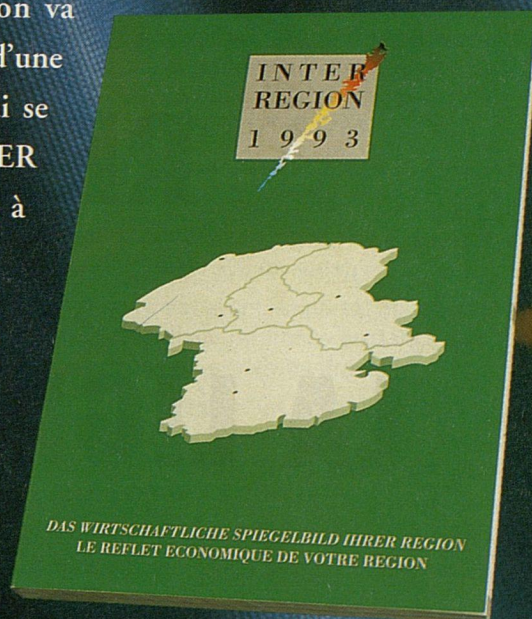
<b>LUXEMBOURG</b>	<b>: 49 23 23</b>
<b>ESCH/ALZETTE</b>	<b>: 54 36 35</b>
<b>BETTEMBOURG</b>	<b>: 51 98 10</b>
<b>BASCHARAGE</b>	<b>: 50 02 91</b>
<b>MERSCH</b>	<b>: 32 73 33</b>



# OUI

Que cela nous plaise ou non, le marché unique européen va se faire. Et notre grande-région va changer elle aussi. Afin de vous aider à gérer d'une façon optimale les nouvelles opportunités qui se présenteront, nous avons créé le guide INTER REGION '93 qui s'adresse de professionnel à professionnel.

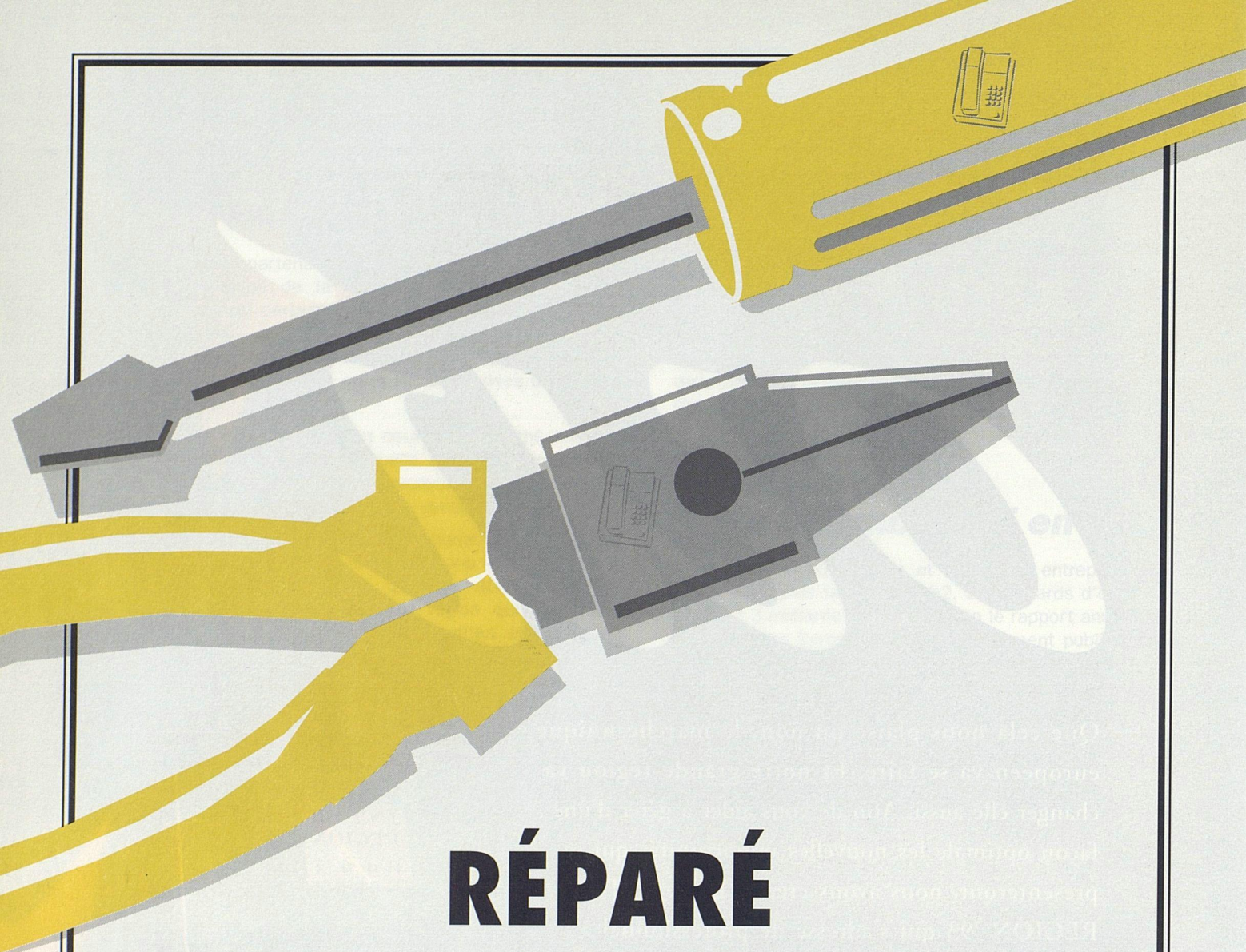
Parmi les quelques 6.500 entreprises et 1.200 produits et services répertoriés, vous trouverez toutes les informations utiles sur votre grande-région. INTER REGION '93 vient d'être publié en 13.000 exemplaires et a été envoyé gratuitement aux entreprises concernées. Si la vôtre ne l'a pas encore reçu, envoyez-nous votre carte de visite.



## à notre région







# RÉPARÉ

*par*

# LA LIGNE BLEUE



*Circuit grillé, image-tv brouillée, voiture endommagée, chauffage gelé ou congélateur brûlé. Allo bobo? Consultez La Ligne Bleue! Rubrique 2110 "Chauffage central", rubrique 3370 "Electriciens" ou 4380 "Garages" ... La bonne adresse est dans La Ligne Bleue.*

*Quelle que soit l'information recherchée, par ordre alphabétique, par marque, par nom ou par rubrique ... la réponse est toujours dans les Pages Jaunes de La Ligne Bleue.*

**LA LIGNE BLEUE • LES PAGES JAUNES**



## MARCHÉ INTÉRIEUR STATEC

### Intrastat: Mesures de simplification

1. Le système Intrastat est entré en vigueur au 1er janvier 1993 dans le cadre de la réalisation du marché intérieur. Ce système vise la collecte des données de base sur le commerce intra-CE de marchandises directement auprès des opérateurs intra-communautaires.

Les autorités compétentes des Etats membres de la Communauté ont veillé à établir un équilibre entre l'allègement des charges administratives des entreprises, d'une part, et la qualité statistique, de l'autre. Toute une série de critères à ce sujet sont d'ailleurs explicitement repris dans le règlement de base (règlement CEE N° 3330/91 du Conseil du 7 novembre 1991 relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres).

2. Au Luxembourg, le STATEC a essayé de répondre à ce double objectif (allègement des charges administratives et qualité statistique), dans les limites du règlement communautaire, par une longue et vaste campagne d'information, la mise à disposition d'un ensemble d'outils visant à simplifier la tâche des entreprises et la détermination de modalités d'application relativement simples.

3. Globalement, l'abolition des contrôles aux frontières et la suppression des formalités administratives liées à ces contrôles se sont traduites par un avantage net pour tous les opérateurs intra-CE, en dépit de l'obligation d'établir une déclaration Intrastat. Les fédérations patronales sont d'accord avec l'analyse que les coûts ont globalement pu être réduits, mais elles soulignent cependant qu'un problème de redistribution de la charge administrative, en défaveur des petites et moyennes entreprises, se pose. En particulier, un certain nombre d'opérateurs intra-CE voient leurs charges administratives s'accroître, notamment en raison du système Intrastat.

4. A la suite d'une réunion entre les fédérations patronales et des représentants du gouvernement, un groupe d'experts a analysé ces problèmes et proposé des mesures de simplification supplémentaires. Ont été prises en considération par le STATEC toutes les revendications visant des points du règlement de base où une marge de manoeuvre était réservée aux autorités nationales, notamment la détermination des seuils (d'assimilation ou de simplification).

5. Ces seuils avaient été fixés pour le 1er janvier 1993 à des niveaux de prudence, afin de mieux éva-



luer des pertes d'information inhérentes au nouveau système - en vue d'un futur relèvement de ces seuils. Dans ce contexte, le STATEC avait envisagé de relever substantiellement les seuils au 1er janvier 1994; la collecte plus exhaustive de ces données pendant une année aurait permis de mieux répondre aux exigences de la qualité statistique.

6. En raison du déséquilibre apparu dans la répartition des avantages de la libre circulation des marchandises, et considérant les charges nettes supplémentaires de certaines entreprises par le système Intrastat, le STATEC a décidé de relever les seuils avec effet rétroactif au 1er janvier 1993:

- le seuil d'assimilation est fixé à **4.2 millions** de francs (au lieu de 1.5 million);
- le seuil de simplification est fixé à **10 millions** de francs (au lieu de 4.5 millions).

Les entreprises ayant importé ou exporté pour **moins de 4.2 millions** de francs en 1992 sont totalement dispensées du système Intrastat.

Celles qui ont réalisé un montant total respectivement de leurs exportations ou de leurs importations, **entre 4.2 et 10 millions** de francs devront établir une déclaration simplifiée.

Les entreprises ayant exporté ou importé pour **plus de 10 millions** de francs devront établir une déclaration détaillée.

7. Par ailleurs, le STATEC a pris note d'autres revendications, notamment celles concernant la nomenclature combinée et certaines variables de la déclaration Intrastat (e.a. la masse nette). Comme ces dispositions sont imposées par le règlement du Conseil (CE), aucune adaptation ne peut être envisagée ni à court terme, ni sur le seul plan national. Le STATEC va toutefois soulever ces problèmes spécifiques dans les enceintes communautaires en vue d'une éventuelle adaptation de la réglementation.

Pour l'instant, il convient de noter que d'ores et déjà la nomenclature combinée autorise des regroupements de différentes parties d'un même bien (p.ex. pièces de rechange).

Rappelons enfin que pour toute précision, les intéressés peuvent choisir la ligne spéciale Intrastat, tél.: 46 00 93.



## Mémoire de l'année



Le concours du "mémoire de l'année" a été lancé par la Fiduciaire Générale de Luxembourg à l'occasion de la REEL des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois, qui s'est tenue à Montpellier en novembre 1991.

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'étudiant ayant rédigé le meilleur mémoire sur un sujet touchant à l'expertise comptable et fiscale, à la révision et au conseil en management. L'objectif du concours est de rendre les professions d'expert comptable et fiscal, de réviseur d'entreprises et de consultant en management plus accessibles et plus familières aux étudiants en sciences économiques, en droit, en informatique et aux ingénieurs s'intéressant aux carrières économiques.

Le prix est décerné par un jury composé des présidents de l'Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, d'un professionnel enseignant dans une université étrangère, d'un représentant du Ministère de l'Education Nationale, d'un responsable de la comptabilité et du contrôle de gestion d'une grande société luxembourgeoise et d'un représentant de la Fiduciaire Générale de Luxembourg, firme initiatrice du concours. Le prix se compose d'un montant en numéraire et d'un séjour d'un mois dans un des bureaux d'Amérique du Nord de Deloitte Touche Tohmatsu International, firme internationale de révision, d'expertise comptable et fiscale et de conseil en management, avec laquelle la Fiduciaire Générale de Luxembourg est associée.

Le prix du meilleur mémoire 1992 a été décerné à M. Patrick Useldinger, ancien étudiant de l'Université Catholique de Louvain, pour son mémoire: "Le marché immobilier au Grand-Duché de Luxembourg - Historique et Perspectives". Quatre candidats avaient soumis leur mémoire à l'appréciation du jury.

Le 12 février 1993, au cours d'une petite cérémonie au Cercle Münster, M. Useldinger s'est vu remettre son prix par M. Arno Schleich, associé-gérant de la Fiduciaire Générale de Luxembourg, en présence de certains membres du jury, à savoir Me Georges Baden, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Guy Hornick, Président de l'OECL, François Moes, Membre du Comité de Direction de la B.I.L., Claude Poubaix, Réviseur

d'Entreprise et Maître de Conférences à l'Université Catholique de Louvain et Edy Schmit, Président de l'IRE.

Rappelons que la Fiduciaire Générale de Luxembourg entend poursuivre son initiative dans le but de susciter l'intérêt du monde étudiant pour les professions et activités susmentionnées et que les candidats désireux de participer à l'édition 1993 du concours peuvent adresser leurs mémoires à Mme Diane Ries, Fiduciaire Générale de Luxembourg, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, jusqu'au 1er septembre 1993.

### A la Chambre de Commerce: Conférence de la Chambre de Commerce Internationale

## L'arbitrage, élément essentiel dans les rela- tions commerciales transfrontalières

A la Chambre de Commerce a eu lieu, le 9 février dernier, une conférence organisée par les soins de la section luxembourgeoise de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), au cours de laquelle ont été mis en évidence les fondements et le rôle important de l'arbitrage international à la sauvegarde et à la promotion des relations commerciales internationales. La bienvenue à cette conférence a été prononcée par M. Paul Meyers, président du comité luxembourgeois de la CCI, soutenu dans cette mission par M. Edmond Schumacher, membre de la Cour d'Arbitrage Internationale de la CCI.

La CCI rassemble les entreprises et organisations du secteur privé des pays développés et en développement de toutes les régions du monde. Elle représente des milliers de sociétés et de groupements économiques interprofessionnels et sectoriels dans 110 pays. Elle a un statut consultatif auprès des Nations Unies et y défend les intérêts de l'entreprise privée.

### La composition du bureau de la Chambre de Commerce:

**M. Joseph Kinsch, Président**  
**M. Carlo Clasen, Vice-Président**  
**M. Josy Welter, Vice-Président**  
**M. Paul Meyers, Membre du bureau**  
**M. François Schroeder, Membre du bureau**



Dans 57 pays, des Comités Nationaux de la CCI sont chargés d'exposer les vues de la CCI à leurs gouvernements et de transmettre au siège de la CCI à Paris les préoccupations de leurs milieux d'affaires nationaux.

La raison d'être de la CCI est de faciliter les échanges internationaux. Elle représente la liberté du commerce, les marchés ouverts, l'entreprise privée et l'autoréglementation responsable des entreprises.

Ces principes sont naturellement sous-jacents à l'action du Comité National Luxembourgeois de la CCI, qui regroupe une quarantaine d'entreprises de l'industrie, des banques, des assurances, des transports et de l'audiovisuel et qui a son siège à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, laquelle assure son secrétariat.

#### L'arbitrage International:

Dans presque toutes les régions du monde, le développement des échanges et des investissements internationaux a conduit à une utilisation accrue de l'arbitrage commercial international comme mode de règlement des différends, nés des transactions internationales ou ayant un lien avec elles.

La préférence donnée à l'arbitrage commercial international comme moyen de règlement des litiges

résulte d'un nombre de caractéristiques propres qui le distingue des procédures engagées devant les tribunaux étatiques. Ainsi en est-il de la liberté laissée aux parties de convenir de la langue de la procédure. De même, de la possibilité de choisir des arbitres ayant une qualification particulière (juridique ou autre), de désigner la loi applicable au fond du litige et les règles de procédure régissant l'arbitrage (sous réserve des dispositions impératives d'ordre public).

De plus, depuis la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, les sentences arbitrales sont plus facilement rendues exécutoires à l'étranger que la plupart des jugements rendus par les tribunaux étatiques. Les moyens de recours à l'encontre d'une sentence arbitrale sont le plus souvent limités.

Créée en 1923, La Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale occupe le premier rang mondial parmi les institutions qui organisent et gèrent les arbitrages commerciaux internationaux.

Environ 350 nouvelles demandes d'arbitrages sont soumises chaque année à la CCI.

A la fin de 1991, le nombre d'affaires d'arbitrage CCI en cours s'élevait à plus de 750.

# UTILITAIRES NISSAN EXPOSITION PERMANENTE

à partir de 372.908 Flux



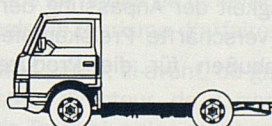
VANETTE PRACTIC

à partir de 474.435 Flux



URVAN

598.000 Flux



CABSTAR

683.263 Flux



TRADE VAN

*Le service disposant de la plus longue expérience au Grand-Duché.  
Demandez nos conditions spéciales "fleet" auprès de M. Hanten, M. Lillo ou M. Ziemlewski.*

**Nouveau:  
SUNNY VAN**  
à découvrir dans  
notre showroom



COMMERCIAL VEHICLES CENTER PAUL LENTZ

257, route d'Arlon - Luxembourg - Tél. 25 06 01 - Fax 44 45 13



IV



**A la Chambre de Commerce:  
Die europäische  
Automobilindustrie**

Am Montag den 8. März 1993 hatte die Arbeitsgemeinschaft der Industrie- und Handelskammern des Saar-Lor-Lux Raumes die Unternehmen der deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzregion zu einer Vortragsveranstaltung über das Thema "Die Automobilindustrie in Europa im Hinblick auf den zunehmenden weltweiten Wettbewerb" in die Luxemburger Handelskammer geladen.

In Vertretung des ursprünglich erwarteten Vorstandsvorsitzenden der Audi AG, Franz-Josef Kortüm, erläuterte Dipl.-Ing. Erich Schmitt, Mitglied des Audi-Vorstandes, die derzeitige Lage des Weltautomobilmarktes. So wurden 1992 weltweit 35 Mio. Pkws hergestellt, wovon 9,2 Mio. auf die japanischen Produzenten, 5,6 Mio. auf die USA und 4,9 Mio. auf die EG entfielen. Größter Absatzmarkt blieb mit 12,5 Mio. Wagen die EG, gefolgt von den USA mit 9,2 Mio. und Japan mit 4,5 Mio. Autos.

Durch die Stagnation bzw. Rückgänge in wichtigen Märkten drohen bei den Herstellern Überkapazitäten. Die Nachfragesituation wird sich, so Schmitt, innerhalb der nächsten paar Jahre nur geringfügig ändern. Dies führt zur Notwendigkeit der Anpassung der Produktion und wird auch verschärfte Preiskämpfe und beträchtliche Gewinneinbußen für die Produzenten bedeuten.

Schmitt betonte, daß insbesondere die Hersteller in Deutschland, wo die Produktionskosten derzeit um 30 bis 50% höher liegen als in Japan, gezwungen sind, die Kosten auf allen Stufen der Wertschöpfungskette zu senken, um so mehr als die Japaner an ihrer Strategie der Direktimporte und des Aufbaus von "Transplants" auch in Zukunft festhalten werden.

Laut Schmitt ist die in Japan frühzeitig getätigte Einführung des Just in Time Managements, auch lean production genannt, ausschlaggebend für den Leistungsvorsprung der japanischen Fahrzeughersteller.

Lean production besteht darin, weitgehend auf Puffer und Nacharbeit in der Fertigung zu verzichten und die Fahrzeugkonstruktion an möglichst einfachen Produktionsprozessen auszurichten.

# SIEMENS

## Siemens FAX 550.

Damit können Sie auch  
am Schreibtisch  
auf Normalpapier empfangen.



Der Siemens FAX 550 ist so breit, wie ein A4-Blatt lang ist. Mit seinen Abmessungen ist er der kleinste Normalpapier-Fax der Welt und paßt so auch auf Ihren Schreibtisch. Er besitzt alle Faxfunktionen der gehobenen Leistungsklasse und kann, durch eine serienmäßig vorhandene V.24-Schnittstelle und der Software SystemFax, als Siemens FAX 550 PC, auch mit Ihrem Personalcomputer zusammenarbeiten.

Einfach faxen  
auf Normalpapier.  
Siemens.

Coupon bitte per Post oder Fax an:

Siemens S.A.  
Télécommunications  
20, rue des Peupliers  
B.P. 1701 - L-1017 Luxembourg  
Tél.: 43843-360 - Fax: 43843-369

Ich interessiere mich für  
 den FAX 550  die ganze Fax-Familie

Schicken Sie mir bitte weitere Informationen.  
Bitte vergessen Sie nicht Ihre Anschrift und  
Telefonnummer anzugeben



Die Audi AG. sei bestrebt, auf die neuen Herausforderungen gezielt zu antworten und plane eine Konsolidierung und einen Ausbau seiner Position auf den Weltmärkten, bekannte Schmitt. Die Umsetzung der Unternehmensvision "Audi - der attraktivste Europäer auf dem Weltmarkt" erfordert vom Konzern eine Kombination aus europäischer Innovationskraft und der in Japan perfektionierten kontinuierlichen Verbesserung.

Alle strategischen Überlegungen zur Erreichung der Audi-Ziele laufen darauf hinaus, sich vor allem auf vier strategische Felder, den Markt, das Produkt, den Prozeß und wohl am wichtigsten und umfassendsten den Menschen zu konzentrieren.

Auch die Zulieferer der Automobilindustrie sind laut Marc Assa, Präsident der Sommer-Allibert-Gruppe; in einer Phase tiefgreifender Umstrukturierung.

Im Zuge der von den Produzenten verfolgten Politik des "Outsourcing", des Einkaufs von Teilen bei Dritten, erlangen die Zulieferer eine immer größere Bedeutung

Marc Assa erwähnte zudem, daß der Zulieferer allmählich zu einem gleichberechtigten Partner der Automobilindustrie werde und dies bedeute, daß sowohl der Zulieferer als auch der Hersteller Produktivitätsgewinne einfahren können. Dies setze allerdings voraus, so Assa weiter, daß die Ausrüster international vertreten sind, um die Hersteller bei neuen Projekten über die nationalen Grenzen hinaus begleiten zu können und sein Kundenspektrum zu erweitern.

V

## Lancement d'une Bourse de Recyclage

Dans le cadre de ses actions en matière de protection de l'environnement, et plus particulièrement de gestion des déchets, la Chambre de Commerce, en collaboration avec d'autres organisations professionnelles et sous le patronage des Ministères de l'Economie et de l'Environnement, vient de lancer la Bourse de Recyclage.

Par sa participation active au projet sous rubrique, la Chambre de Commerce entend soutenir les efforts des entreprises en vue de réduire les quantités des déchets à éliminer, ceci par une utilisation optimale des possibilités qu'offrent aujourd'hui les techniques de la récupération et du recyclage des résidus de production.

La Bourse de Recyclage a pour objectif de fournir les informations nécessaires afin de mettre en relation respectivement les offreurs et les demandeurs de résidus de production récupérables ou recyclables. La poursuite de cet objectif est facilitée par une collaboration étroite avec les Bourses de Recyclage des régions avoisinantes.

Les entreprises désireuses d'offrir ou de demander des résidus de production n'ont qu'à transmettre un formulaire pré-imprimé, dûment rempli à la Bourse de

Recyclage qui publie les informations reçues sous forme codée dans son bulletin périodique.

Le formulaire en question et/ou des renseignements supplémentaires peuvent être demandés à l'adresse suivante: Bourse de Recyclage, 7 rue Alcide de Gasperi, Luxembourg/Kirchberg, tél.: 43 53 66, fax: 43 23 28, adresse postale: B.P. 1304, L-1013 Luxembourg.

VI

## Promotion de la destination Luxembourg au Salon International Confex '93 à Londres



Une fois de plus Luxembourg Congrès a participé au salon professionnel "Confex" à Londres (23 au 25 février 1993).

Ce salon s'adresse exclusivement aux décideurs dans le domaine des congrès, d'expositions et de voyages de motivation.

Les visiteurs étaient nombreux et à la grande satisfaction des exposants sur le stand de Luxembourg, quelques affaires sont déjà en négociation.

C'est la 3e année consécutive que Luxembourg Congrès participe à ce salon professionnel et on ne peut que se réjouir de l'intérêt grandissant des professionnels du tourisme d'affaires pour le Grand-Duché.

Sur la photo, ci-avant, de gauche à droite, M. Xavier Damster, directeur de Luxembourg Congrès; Mme Kathrin Tschohl, sales manager à l'hôtel InterContinental Luxembourg; M. P. Steinmetz, chargé d'affaires a.i. à l'Ambassade du G.D. de Luxembourg à Londres, Mme Brigitte Leunen, directeur des ventes à l'hôtel le Royal Luxembourg.

VII

## Félix Daleiden prend sa retraite

Au terme d'une brillante carrière de 40 années chez Goodyear, Félix Daleiden a pris sa retraite le 28 février 1993.



## Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

## Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

L-2981 LUXEMBOURG – Tél.: 43 58 53 – Fax: 43 83 26

En lui remettant, il y a quelques temps, la médaille de 40 ans de service, le président de Goodyear Europe, Bill Sharp, le félicitait par cet éloge: "Félix a été un des grands personnages de la grande famille Goodyear au niveau mondial et il a toujours fait la différence à toutes les étapes de sa carrière. Il a été un des pionniers de Goodyear à Luxembourg et c'est grâce à des hommes comme lui que le complexe industriel à Luxembourg est devenu un de nos plus importants sites dans le monde".



Pendant ses études, Félix Daleiden a reçu une bourse lui permettant un séjour d'un an comme étudiant aux USA. A cette époque, les USA représentaient l'Eden pour le jeune étudiant luxembourgeois; désormais sa vocation de faire carrière dans une société américaine était devenu réalisable en franchissant le seuil de Goodyear Luxembourg en 1953.

Très rapidement, il évolue avec aisance d'un département à l'autre, acquérant l'expérience des hommes et des machines. Remarqué pour ses talents, il séjourne quelques mois à Amiens puis est transféré pour quatre ans à Fulda. En 1968, il revient au Luxembourg pour la mise en marche d'une nouvelle usine textile LISA, dont il deviendra directeur quelques années plus tard.

En 1975, il cumule les responsabilités de LISA et de la tréfilerie Wire Plant. Grâce à sa ténacité, ses capacités de réunir et d'analyser tous les points essentiels des nouveaux projets, de prendre des décisions judicieuses et d'en garantir la réalisation, il succède en 1976 à Tom Barrett en tant que directeur général du complexe: une première dans l'histoire de la société ou un non-Américain reçoit une affectation importante en sautant le passage obligé d'un séjour au headquarter à Akron. Après neuf années à ce poste, Félix Daleiden part aux USA diriger l'usine de Fayetteville en Caroline du Nord. Il revient en 1987 à Luxembourg en qualité de directeur de production pour l'Europe et la région méditerranéenne, un poste qu'il va garder jusqu'à la fin de sa carrière.

VIII

## Le Luxembourg en Scandinavie



Du 20 au 22 janvier 1993 a eu lieu à Stockholm le salon "RES 1993". Ce salon hautement spécialisé s'adresse aux organisateurs de congrès, de séminaires et d'incentives.

L'intérêt grandissant des pays scandinaves pour notre destination a été la raison principale pour Luxembourg Congrès de participer activement et pour la première fois à cette foire professionnelle.

Vu le nombre important des visiteurs séduits par le Grand-Duché, Luxembourg Congrès a déjà pris option pour le même emplacement en 1994.

En 1993, Luxembourg Congrès va réaliser un programme de salons et de "workshops" bien chargé, à savoir:

- 23-25 février, International Confex, Londres;
- 7 avril, Workshop Adonet, Paris;
- 11-13 mai, EIBTM, Genève;
- 17 juin, Workshop Antor, Londres;
- 21-23 septembre, IT & ME, Chicago.

Sur la photo de gauche à droite: MM. Karel H. Hilkhuijsen, Directeur Régional de l'hôtel Pullman Luxembourg; Xavier Damster, Directeur de Luxembourg Congrès; Govert Janzen, Sales Manager de l'hôtel Inter. Continental Luxembourg.



IX

## La Banque UCL désormais filiale CGER à 100%

La CGER-Banque, importante institution bancaire en Belgique, vient de racheter les 49% qu'elle ne détenait pas encore dans le capital de la Banque UCL pour la somme de 810 millions. On se souvient qu'en 1987 trois banques belges (CGER 51%, COB 39% et CODEP 10%) rachetaient le capital de la Banque UCL à la BFG allemande.

Aujourd'hui, deux facteurs principaux ont motivé la CGER à devenir actionnaire de la Banque UCL à hauteur de 100%: tout d'abord les bons résultats de la banque qui annonce pour 1992 un bénéfice en progression de 30% (dépassant de loin la tendance de la place financière) et présente ainsi des perspectives d'avenir très intéressantes; ensuite la nouvelle répartition des parts permettra à la Banque UCL et à la CGER de développer davantage leur collaboration et d'intensifier les synergies déjà existantes.

La Banque UCL est une banque dynamique sur la place de Luxembourg; elle est présente dans tous les secteurs de l'activité bancaire tant sur le plan national qu'international. Tout en gardant sa position sur le marché national dans les domaines du Retail et du Private Banking, la Banque UCL entend à l'avenir développer considérablement son activité d'Euro-banque dans les secteurs de l'engineering financier et des émissions internationales et multipliera pour ce faire les actions menées de front avec son actionnaire belge.

La CGER est également très présente en Belgique dans le secteur des assurances via la CGER-Assurance. A court terme, il est prévu que la CGER-Assurance rachète à la CGER-Banque 25% des parts sur la Banque UCL, ce qui dès lors permettrait, toujours par le biais de la synergie, de renforcer l'activité "Assurances" que la Banque UCL développe depuis 1989 avec CGA Lux, filiale de la CGER-Assurance.

X

## REGUS met en pratique le JIT management

Regus, un des groupes majeurs de centres d'affaires du monde, offrant des espaces de bureaux à louer dans les plus importantes villes d'Europe et actif au Grand-Duché de Luxembourg depuis deux ans, est en passe de mettre en application la fameuse conception du JIT management.

Le JIT management a été développé par le producteur automobile nippon Toyota et son but primor-

dial consiste à éviter, autant que possible, l'établissement et la gestion de stocks, la construction et l'entretien de dépôts, etc, afin d'épargner des coûts préjudiciables à l'expansion de l'entreprise.

Quoique le concept du JIT soit avant tout applicable dans des processus de production, Regus entend mettre en oeuvre cette forme de management pour atteindre une utilisation plus rationnelle des espaces de bureaux.

Une gestion intelligente de l'espace permet de contrecarrer les méfaits induits par l'existence de bureaux mal conçus, rarement occupés, pauvrement équipés et de surcroît hantés par du personnel sous-occupé.

Regus vise à mettre à la disposition de ses clients des bureaux et du personnel à la hauteur des exigences de l'homme d'affaires, conscient des avantages inhérents au JIT.

De plus amples informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès de Regus, tél.: 34 98 98-1.

XI

## Bilan d'activités 1992 de Jones Lang Wootton à Luxembourg:

20.500 m<sup>2</sup> loués ou vendus en une année.

Malgré un contexte économique plus difficile Jones Lang Wootton, le plus grand courtier mondial en immobilier d'entreprise, a su enregistrer des résultats satisfaisants sur la place de Luxembourg, pour l'année 1992. Ses locations et ventes ont atteint 20.500 m<sup>2</sup>, ce qui équivaut aux réalisations de l'année précédente. En même temps, JLW confirme sa position de leader sur le marché luxembourgeois.

L'année 1992 a été marquée par le déménagement de plusieurs banques déjà établies sur la place et l'arrivée au Grand-Duché de nouveaux organismes financiers, principalement d'origine allemande.

Au vu des nouvelles implantations choisies par ces banques, il ressort que le centre-ville reste toujours une adresse très recherchée.

C'est ainsi que la Dresdner Bank, à l'étroit dans ses locaux, rue du Marché-aux-Herbes, a repris l'immeuble précédemment occupé par l'UOB, situé à l'angle de l'Avenue de la Porte Neuve et de la Rue des Bains, la United Overseas Bank déménageant sur une superficie de +/- 1.000 m<sup>2</sup>, au Centre Financier, Boulevard Prince Henri.

D'autres banques, telles que la Credito Romagnolo, et de nouveaux venus, telles que la BANESPA et la LBB (Landesbank Berlin) ont loué des bureaux au centre-ville, côté Parc, la West LB décidait d'acquérir la maison de maître Place Winston Churchill qui appartenait à la CLT (Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion) et dont le service informatique qui occupait



## Appel aux patrons - formateurs d'apprentis

Pour la tenue à jour de son fichier des apprentis, le service de la formation professionnelle de la Chambre de Commerce invite les patrons-formateurs d'apprentis à porter rapidement à sa connaissance:

- tout engagement d'un apprenti;
- toute dénonciation d'un contrat d'apprentissage pendant la période d'essai;
- toute résiliation d'un contrat d'un commun accord;
- tout changement relatif aux données enregistrées, telles les adresses des apprentis.

Ces informations peuvent être communiquées par simple appel téléphonique aux numéros

42 39 39 - 47/48/49 (lignes directes)

43 58 53 (standard téléphonique)

précédemment l'immeuble, était parti rejoindre le nouveau siège de la CLT au Kirchberg.

A l'inverse, la compagnie d'assurances "La Bâloise" quittera bientôt son siège, Boulevard Roosevelt, ayant loué par l'intermédiaire de Jones Lang Wootton quelque 1.800 m<sup>2</sup> dans l'immeuble situé à la Cloche d'Or, rue Emile Bian, récemment acquis par Cregem Immo. Il semble que malgré les rumeurs, aucune décision définitive n'ait encore été prise concernant l'avenir du siège actuel de cette compagnie.

Après le centre-ville, les localisations à proximité de l'aéroport du Findel, sont certainement les plus recherchées. En effet, à l'European Bank & Business Center, des locations ont été réalisées notamment à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, la Frankfurter Sparkasse, la Deka-Despa, l'Oldenburgische Landesbank et la Deutsche Girozentrale. La Morgan Stanley Bank, précédemment établie sur plusieurs étages dans un immeuble à la Grand-Rue a opté également, pour des raisons d'organisation interne, pour la location d'un étage à l'EBBC, tandis que la Schmidt Bank choisissait l'immeuble voisin, l'Airport Center.

Les chiffres le prouvent, le bilan des activités de Jones Lang Wootton, en 1992, est encourageant. Les quelques 18.000 m<sup>2</sup> de bureaux loués ou vendus et auxquels s'ajoutent 2.500 m<sup>2</sup> d'entrepôts représentent une quarantaine de transactions.

Derek de Changy, directeur de Jones Lang Wootton à Luxembourg, se montre satisfait pour l'année 1992, et confiant pour l'avenir. Il déclare "nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé, à savoir, faire au moins aussi bien en termes de m<sup>2</sup> loués ou vendus qu'en 1991, et ceci, dans un contexte plus difficile".

Dans le courant de l'année 1992, Jones Lang Wootton a également développé ses activités de "Project consultancy", à savoir, réaliser la coordination de travaux d'aménagement intérieur au nom et pour le compte des occupants; une quinzaine de contrats de ce type ont été conclus avec différents occupants.

Pour Jones Lang Wootton Luxembourg, l'année 1993 ne s'annonce pas trop mal. En effet, quelques locations ont déjà été réalisées, telles qu'un étage loué à la Banco Mercantil de Sao Paulo, dans le tout

nouvel immeuble situé à l'angle de l'Avenue Monrey et du Boulevard Prince Henri, propriété du Groupe Polarlux.

La Metropolitan Bank a quant à elle, loué une partie de l'immeuble, propriété des Assurances AG, Grand-Rue, occupé encore il y a moins de deux mois par la Morgan Stanley Bank.

Selon M. de Changy, l'année 1993 demandera cependant encore beaucoup d'efforts, puisque quelque 85.000 m<sup>2</sup> de bureaux disponibles ont été recensés à Luxembourg et ses environs parmi lesquels, il est vrai, un pourcentage élevé de bâtiments anciens qui ne correspondent plus aux critères High-Tech, établis ces dernières années et jugés indispensables par beaucoup d'intéressés.

## Tarifs des annonces Merkur

Les présents tarifs, applicables à partir du 1er juin 1992, annulent et remplacent les tarifs et engagements antérieurs.

### Pages intérieures

1/1 page	14.000.-
2/3 page	9.800.-
1/2 page	7.700.-
1/3 page	5.600.-
1/4 page	4.500.-
1/8 page	2.100.-

Pour plus de détails, veuillez vous adresser à la Chambre de Commerce, tél.: 43 58 53



**BIL-LEASE**

# L'équilibre de votre entreprise

Entreprise saine = budget d'entreprise en équilibre. Nous vous proposons la solution BIL-LEASE. Les avantages évidents d'un financement par leasing:

- les lignes de crédit en place ne sont plus déséquilibrées
- les liquidités disponibles peuvent être réservées pour d'autres investissements
- financement des investissements à 100%
- budgétisation précise et simple des loyers de crédit-bail
- libre choix de remplacer ou d'acquérir le matériel à l'échéance du contrat de crédit-bail.

Pour tous vos investissements en biens d'équipement destinés à l'usage professionnel tels que parc roulant, installations informatiques et autres, nous nous ferons un plaisir de vous soumettre notre meilleure offre de financement par leasing, adaptée à vos besoins.

Distribution par:

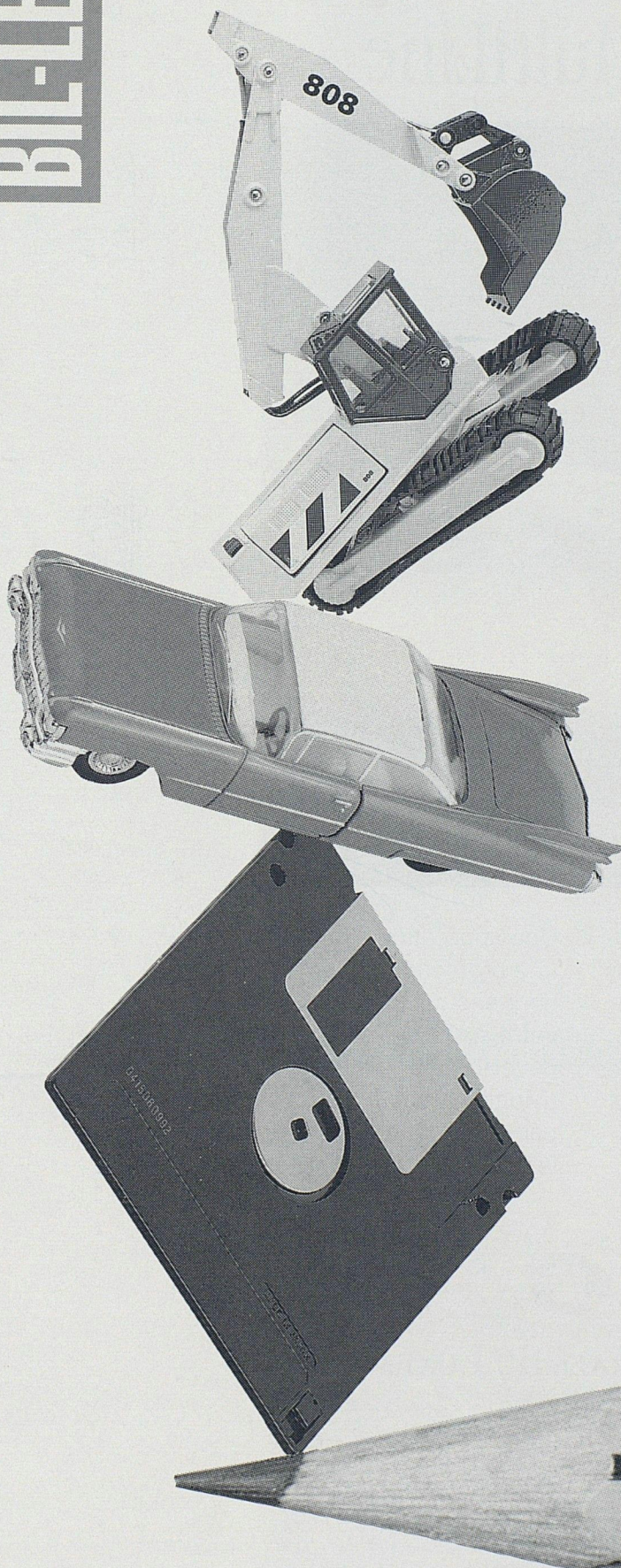
- Banque Internationale à Luxembourg S.A.  
Réseau Agences et Entreprises Nationales

- BIL-LEASE S.A.  
69a, bd de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg

Adresse postale  
L-2953 Luxembourg

Tél. 49 98 84 1 Fax 49 94 64 1

Membre du groupe BIL





# L' évolution en ligne: BGL-MultiLine



Qu'il s'agisse de transmissions de virements ou de consultations d'avoirs, BGL-MultiLine contribue à rentabiliser et à simplifier la gestion de vos comptes bancaires en établissant une liaison directe entre votre ordinateur et celui de la banque.

Une application simple et efficace, une protection rigoureuse des données, une intégration dans votre système informatique et une ouverture sur d'autres banques (MultiLine est lancé en commun par la BCEE, la BIL et la BGL): les attributs de BGL-MultiLine.



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

27, Avenue Monterey L-2951 Luxembourg Tél.: 47 99 1